



Meilleurs Voeux

Communication

Un nouveau logo pour Marzan

p. 16

Extension - rénovation de la mairie

Fin des travaux

p. 9

Sommaire

Vos élus	3
Éditorial	3
Actualités	4
Vie municipale	8
Votre territoire	17
Enfance - jeunesse	23
Vie scolaire	26
Vie associative	30
Votre médiathèque	36
État civil	38
Marz'en pratique	39



4



28



20



24



Magazine d'informations municipales de la ville de Marzan
N°44 - Janvier à juin 2021

Directeur de publication : Denis Le Ralle
Adjointe au directeur de publication : Annie Dréno
Rédaction : élus et personnel municipal
Conception : Agence Le Homard Bleu Communication
06 64 85 28 28 - www.lehomardbleu.bzh
Impression : AG Copy

Crédits photos : Ville de Marzan, Arc Sud Bretagne,
Burgaud Architectes, DR, Fpk

Tirage : publication gratuite imprimée à 1000 ex. sur
papier PEFC issu de forêts gérées durablement

Diffusion : Marz'Annonces est également disponible sur
le site web www.marzan.fr

vous accueillent en mairie.



Denis Le Ralle

MAIRE

Sur rendez-vous, de 10h à 12h, tous les jours sauf le samedi

Annie Dréno

1^{ÈRE} ADJOINTE

Finances, vie économique, communication, culture
Le lundi, 10h-12h, sur rendez-vous



Éric Lippens

2^E ADJOINT

Affaires scolaires et générales, enfance - jeunesse, conseil des jeunes, RH
Le mardi, 10h-12h, sur rendez-vous



Martine Dussart

3^E ADJOINTE

Affaires sociales, solidarité, logement, CCAS, fleurissement
Le mercredi, 10h-12h, sur rendez-vous



Christian Trémant

4^E ADJOINT

Affaires sportives, vie associative, événementiel
1^{er} et 3^e samedis du mois, 9h-11h, sur rendez-vous



Sylvie Benneka

5^E ADJOINTE

Travaux, bâtiments, sécurité, voirie, accessibilité, urbanisme
Le jeudi, 10h-12h, sur rendez-vous



Hubert Thuring

CONSEILLER DÉLÉGUÉ



Créons plus de lien en 2021

Mesdames, Messieurs,

La crise sanitaire aura bousculé nos habitudes, elle aura mis un frein à nos projets, à nos objectifs personnels et professionnels que nous nous fixons chaque année. Avec l'arrivée du vaccin contre le coronavirus, nous aspirons tous à une vie normale sans masques et sans gestes barrières.

Cette année nouvelle doit être celle du rassemblement des énergies pour créer encore plus de lien, pour construire des projets solides concernant l'avenir, pour vivre encore plus de solidarité. Il nous faut rester optimistes, entreprenants et visionnaires !

Démarrage des travaux pour 4 logements sociaux et maison de santé pluridisciplinaire Place Saint Pierre début janvier pour une durée d'environ 15 mois. Le montant de ces travaux s'élève à 870 000€ HT subventionné à hauteur de 51%.

Rue de la Gare : réfection du réseau d'assainissement d'eaux usées par le SIAEP de Questembert (ancien réseau en amiante). La remise en état de la bande de roulement sera prise en charge par le département. Autres travaux prévus durant le premier semestre, la sécurisation de la RD 774 au niveau de Kertuy (structure de protection pour la traversée des piétons).

La population INSEE de notre commune est de 2378 habitants.

Voici quelques chiffres pratiques concernant l'année 2020 :

Naissances : 24, décès : 19, mariages : 3, Pacs : 11

Effectifs des élèves : Ecole du Pigeon Vert : 128, Ecole Saint Gildas : 185

Urbanisme : Permis de construire 71 dont 33 pour maisons individuelles.

En espérant une année sereine, au nom de l'ensemble du personnel communal et l'équipe municipale, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2021.

DENIS LE RALLE
Maire de Marzan



Soutenons nos commerces et services de proximité

N'hésitez pas à soutenir nos commerçants de Marzan qui œuvrent chaque jour et s'adaptent au mieux pour continuer à nous servir, pour les uns en ouvrant leurs commerces tout en s'adaptant aux protocoles sanitaires, pour d'autres par la vente à emporter ou les livraisons à domicile. Malgré le confinement et les difficultés qui en découlent, nos commerçants ne manquent pas d'énergie et d'espoir ! Ils comptent sur nous et nous avons besoin d'eux !

C'est ensemble que nous les aiderons à traverser cette crise. Voici leurs coordonnées :
Bar tabac LE TEMPS FORT tél 02 99 70 66 04.
Boulangerie pâtisserie bar LE PETIT BRULIS tél 02 99 90 68 20.
Supérette VIVECO tél 02 99 90 67 93
Restaurant AUBERGE DES RIVES DEVILAINE tél 09 54 18 83 09.
Coiffure ENVIE D'HAIR tél 02 99 90 73 48.

Coiffure BREIZH COIFFURE tél 02 99 90 69 22
Restaurant LE RELAIS DE LA ROCHE tél 02 99 90 60 69
Restaurant CRÊPERIE DU PONT tél 02 99 90 83 22.

Faute d'avoir pu joindre et obtenu l'accord du Relais de La Roche et de la Crêperie du Pont, pour la diffusion des photos de leurs commerces, celles-ci n'apparaissent pas sur notre bulletin municipal.





Commemoration du 8 Mai

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, la cérémonie du 8 mai commémorant le 75ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale s'est tenue, cette année, sans public en raison de l'épidémie de coronavirus.

Monsieur Le maire, quelques élus et le Président du Comité des Anciens Combattants se sont réunis pour déposer une gerbe au monument aux morts en respectant les distanciations sociales.



Commemoration du 11 Novembre

Le confinement lié à la crise sanitaire a imposé une cérémonie de la commémoration de la fin de la guerre 14/18 avec un public restreint. Seuls le maire, quelques élus et un représentant des anciens combattants étaient présents. Cette cérémonie s'est déroulée au monument aux morts. Après avoir rendu hommage à tous les anciens combattants, le maire a demandé une minute de silence suivie de la Marseillaise. Une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts. Ce 11 novembre a été l'occasion d'honorer la mémoire de Maurice Genevoix, écrivain résistant, entré ce même jour au Panthéon, sous la présidence d'Emmanuel Macron.



Des bénévoles fabriquent des masques

Au début de la crise sanitaire, nous faisons face à une pénurie de masques. Devant cette situation, une forme de solidarité s'est mise en place à Marzan. Des couturières bénévoles se sont mobilisées pour fabriquer des masques selon les recommandations de l'Afnor. La municipalité les remercie vivement pour leur disponibilité, leur solidarité et leur professionnalisme. Un grand merci et bravo à toutes.

Un colis avant Noël pour les seniors

Nombreux sont les Marzannais de plus de 70 ans qui apprécient le traditionnel repas offert par le CCAS tous les ans avant Noël. Mais, cette année, la crise sanitaire nous impose d'annuler ce rendez-vous si convivial. La municipalité n'oublie pas pour autant nos aînés. Des colis de Noël ont été commandés au magasin VIVECO de MARZAN pour tous les administrés de 70 ans et plus. Martine Dussart, adjointe au CCAS et les membres bénévoles et élus les ont préparés le jeudi après-midi 10 décembre. Les 11 et 12 décembre

c'était Noël avant l'heure à la salle de la mairie. La distribution a été organisée en respectant les règles sanitaires. En tout ce sont 230 colis qui ont fait le bonheur de nos seniors. Pour les personnes n'ayant pas pu se déplacer, les colis ont été distribués à leur domicile par les bénévoles. Les résidents des EHPAD n'ont pas été oubliés, leurs colis ont été remis au personnel des établissements concernés. La municipalité et les membres du CCAS espèrent de tout cœur vous retrouver autour d'un bon repas fin 2021.



Lydia Tripon, sophrologue et art thérapeute

Lydia Tripon vous invite sur le chemin de la connaissance de soi et de la créativité...Récemment installé en tant que Sophrologue et Art thérapeute elle se déplace à votre domicile sur Marzan et reçoit en cabinet sur deux communes aux alentours (Noyal Muzillac et Férel). Certifié RNCP après une formation de 30 mois, elle vous offre ses services avec écoute et bienveillance. La Sophrologie permet de travailler sur la gestion du stress, les émotions, les changements de vie, la gestion de la douleur, les addictions, la préparation à la naissance, les troubles du sommeil. L'art thérapie permet de retrouver un mieux être, la confiance en soi, une sociabilité. Lydia Tripon intervient en milieu scolaire et auprès d'enfants dys, tsa, tdah, présentant un handicap.

Contact Lydia Tripon 16 rue du soleil levant 56130 Marzan 06 40 56 00 15
Site Web: www.lydia-tripon.fr page facebook Lydia Sophrologue Art Thérapeute



Rozenn Le Pallec, osthéo-pathe D.O.

Rozenn Le Pallec - Ostéopathe D.O. à Marzan pour adultes, sportifs, femmes enceintes, nourrissons, enfants. Tél. 06 47 80 34 42. Mail : rozenn@os-teo.fr Site Internet : os-teo.fr
Consultations sur rendez-vous à Marzan. Prise de rendez-vous en ligne possible sur doctolib.fr Horaires : lundi mardi jeudi vendredi 9h - 18h30



Pascal et Marie-José, Mélodie des anges et de l'âme



Marie-José Barbe, officiante de cérémonie laïque et praticienne en médecine douce au 18 lieu-dit Casprais à Marzan. Source de la nouvelle vie, l'union en lumière dans une guidance spirituelle. Médium et guidance spirituelle, aide-soignante de l'âme, praticienne en sciences humaines avec magnétisme. Facebook : Marie-José Barbe, Mélodie des Anges. Tél. 06 47 01 51 27 ou mariejospascal@yahoo.fr
Pascal Barbe, soins holistiques pour le passage de l'âme au nouveau monde en lumière. Mélodie de l'âme. Tél. 06 89 07 55 77 ou pascalmarie@gmail.com

Alexandra, Harmonie Corps Esprit

Alexandra propose depuis le 1er octobre sur Marzan des massages ayurvédiques. L'Ayurveda, médecine traditionnelle indienne, est reconnue par l'OMS depuis 1982. Cette pratique repose sur plusieurs axes : physique, mental, émotionnel... Que vous souhaitiez un moment de bien-être, un soin beauté du corps ou débiter un chemin à la rencontre de vous-même, Alexandra vous accompagne avec bienveillance vers une Harmonie Corps Esprit. Et comme dit le proverbe indien « Prends soin de ton corps, ton âme y restera plus longtemps ». Sur rendez-vous - 07 49 24 14 88 - facebook. [com/harmoniebyalex](https://www.facebook.com/harmoniebyalex) - <https://harmoniebyalex.business.site>



Johann Lorieau, Jardin d'ambiance Services

Johann LORIEAU, 25 ans. Cela fait maintenant 2 ans que je suis installé sur la commune. J'ai créé 2 sociétés, JARDIN D'AMBIANCE et JARDIN D'AMBIANCE SERVICES. La première est dédiée à la création et à l'aménagement de jardin. Selon les souhaits et les demandes de nos clients, nous réalisons une étude personnalisée en plan 3D consacrée à la conception de leur extérieur: Nous réalisons tout type d'aménagement : terrasses, pavages, dallages, clôtures, portails, murets en pierre et enduit, allées et cours, plantations, engazonnement, ..). La seconde, JARDIN D'AMBIANCE SERVICES, est consacrée à l'entretien des jardins comme la tonte, la taille de haie, entretien des massifs, ..



Céline Debusschere, sophrologue

Céline DEBUSSCHERE, sophrologue certifiée par l'Institut de Formation à la Sophrologie et adhérente à la Chambre Syndicale de Sophrologie. Je vous propose un accompagnement personnalisé et adapté afin d'atteindre sereinement votre objectif. Chacun d'entre nous rencontre des difficultés à un moment de sa vie, acceptez mon aide pour révéler votre potentiel et profiter pleinement de la vie. Les champs d'application de la sophrologie sont larges et permettent d'améliorer le bien être de tous: enfants, adolescents, adultes. Que vous ayez besoin de gérer votre stress, vos émotions, mieux dormir; développer la confiance en vous, trouver un équilibre entre la vie personnelle et professionnelle, vous préparer sereinement à un accouchement, à un examen, surmonter une séparation, un licenciement, une addiction, une phobie, une maladie...ou un autre besoin personnel, je vous partage les clés pour devenir acteur de votre bien être. N'attendez-plus et laissez-moi vous partager les bienfaits de la sophrologie. Je vous reçois sur RDV en cabinet, à domicile ou par visio. Contact: Céline DEBUSSCHERE Route de l'ancien pont MARZAN - 07 78 34 44 92 - Mail: celine.debusschere@yahoo.fr - Site : cdebusschere-sophrologue.fr



IMPORTANT La municipalité de Marzan vous informe de l'ouverture de nouveaux commerces et l'installation de nouveaux services sur la commune. Elle ne pourra être tenue responsable des dommages directs ou indirects liés à l'achat de prestations proposées par ces entreprises.

2020

Chronologie des événements exceptionnels



Coronavirus Covid-19

Début de l'année 2020, les médias nous alertaient qu'un virus nommé COVID 19 sévissait en Chine. Il était très loin de chez nous ! Mais le 12 mars le Président de la République, Emmanuel Macron, s'adresse aux Français, il ordonne la fermeture des crèches, des établissements scolaires et universités à partir du 16 mars.

Des milliers de nos compatriotes sont touchés par la COVID 19 et le nombre de malades ne cesse de progresser en France et dans le monde entier. Le 14 mars, à minuit, les bars et les restaurants doivent fermer leurs portes.

Le 15 mars, les élections municipales sont maintenues mais l'abstention atteint des records.

Le 17 mars à midi, débute le confinement afin de ralentir la progression du coronavirus. Les hôpitaux sont débordés mais le personnel soignant fait face et nous les applaudissons pour leur travail.

Les stocks limités de masques ne permettent pas d'en fournir à tous. La solidarité s'installe dans les communes, le voisinage, pour confectionner des masques et en distribuer. Le confinement ne prendra fin que le 11 mai. Cette période qui marquera notre histoire a eu des conséquences économiques catastrophiques en particulier pour les petits commerces, notamment les restaurants, les bars, le milieu culturel et événementiel. Avec l'ouverture des bars, des restaurants, des écoles, collèges, lieux de culture et culturel le 2 juin, avec un protocole sanitaire très strict, la vie reprend doucement. Nous pensons que ce virus est derrière nous... Mais, le 30 octobre un deuxième confinement est imposé aux Français car la COVID 19 progresse à nouveau.

Gardons en tête de ces confinements les points positifs : meilleure qualité de l'air, diminution du nombre d'accidents de la route... Des élans de solidarité se sont manifestés entre voisins et avec les soignants et autres professionnels qui ont pris des risques pour leur santé en travaillant pour nous servir. Nous avons aussi appris à appréhender le temps d'une autre manière et à le partager avec nos proches.



Tempête Alex

Dans la nuit du 1er au 2 octobre 2020, la tempête Alex passe sur l'Ouest de la France et Marzan n'est pas épargnée. Dans la soirée, le Préfet du Morbihan prend un arrêté préfectoral pour la fermeture des établissements scolaires et structures d'accueil collectifs des mineurs. Le 2 octobre au matin, nous découvrons l'ampleur des dégâts. Un nombre considérable d'arbres déracinés et de branches cassées jonchent les routes et les fossés, les bois. De nombreux administrés sont privés d'électricité, de réseau internet et téléphone pendant plusieurs jours. Fort heureusement, aucun blessé n'est à déplorer dans notre commune. Les employés des services techniques ont été très réactifs pour dégager le plus rapidement possible les routes encombrées par les arbres arrachés. Les employés du chantier d'insertion d'Arc Sud Bretagne ont aussi été d'une aide importante pour les communes touchées par la tempête Alex en se chargeant de dégager les chemins de randonnées des arbres et branches tombés. La municipalité remercie tous les intervenants pour leur travail dans des conditions difficiles.



Inondations sur la commune

Le dimanche 16 août 2020, des pluies diluviennes s'abattaient sur plusieurs secteurs de la commune entraînant des dégâts conséquents. De très nombreuses habitations inondées, des ruisseaux sortis de leurs lits... Dès le lundi matin, au vu du nombre important de Marzannais sinistrés, le maire prenait la décision de faire une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Marzan.

Le 24 octobre l'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été publié au Journal Officiel de la République Française.



ANCIENNE COMMUNAUTÉ DES RELIGIEUSES Une maison de santé et 4 logements locatifs



La commune est propriétaire du bâtiment de l'ancienne communauté des religieuses 2 et 3, place Saint Pierre, au cœur du bourg. La commune a engagé plusieurs réflexions pour valoriser ce bâtiment et le terrain adjacent. A ce jour, les orientations de programmation semblent définies et correspondent aux attentes des élus et de la population.

En conservant le bâtiment original, le projet global porte sur l'aménagement d'une maison de santé au rez-de-chaussée du bâtiment original, avec extension neuve en partie sud. Quatre logements locatifs sociaux seront également aménagés dans le bâtiment ancien pour créer au rez-de-chaussée un T2 adapté de 33 m² (PLAI) PMR à l'étage deux T2 de 33 et 28.5 m² (PLUS) et d'un T3 de 67m² (PLUS).

La commune décide donc d'engager ce multi-projets en maîtrise d'ouvrage communale. Afin de lancer cette opération, le conseil municipal décide d'engager la réhabilitation de l'étage du bâtiment ancien afin de créer quatre locatifs sociaux de type 2 et type 3. Seront sollicités : l'Etat pour une décision d'agrément PLUS et pour bénéficier de subventions au titre du locatif conventionné, de la T.V.A. au taux réduit de 10% et d'une exonération de la TFPB pendant 25 ans ; un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) près de la Caisse des Dépôts et Consignations ; un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) près de la Caisse des Dépôts et Consignations ; une aide dans le cadre du partenariat Pays-Région au titre de la revitalisation du patrimoine au titre du volet centralité ; l'Etat une aide au titre de la DETR pour la création de logements sociaux en centre bourg ; l'Etat au titre du DSIL

et du contrat de ruralité pour la revitalisation de bâtiment situé en cœur de bourg ; solliciter tout autre organisme ou partenaire susceptible d'aider à la création de locatifs sociaux et pour la revitalisation des centres bourgs ruraux.

Demande de subvention

Le Conseil Départemental a accordé une subvention de 89 049.25 € soit 25% de 356 197 € H.T., au titre de l'exercice 2019. Le coût estimé du projet de maison de santé s'élevant à 491 835 € H.T., le Maire sollicite une subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental, au taux le plus élevé, au titre de l'exercice 2020 sur une dépense subventionnable de 135 638 € H.T.

Le montant des loyers fixé

Il est nécessaire de fixer le montant des loyers qui seront mis en recouvrement auprès des professionnels qui loueront des locaux à la maison de santé. Le Conseil Municipal a fixé le loyer au m² à 11 € à la date d'achèvement des travaux, sur proposition de Monsieur Le Maire. Les surfaces des parties communes seront réparties entre les différents locaux au prorata de la surface de ceux-ci.

Travaux d'aménagement

L'avancement des études pour les travaux d'aménagement de la maison de santé et de quatre logements locatifs sociaux permet le lancement de la consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à lancer cette consultation sous la forme d'un marché alloti en procédure adaptée.

Répartition des marchés

Un marché comprenant 15 lots a été lancé pour la réalisation des travaux de construction d'une maison de santé et de 4 logements locatifs sociaux. Cette consultation a été mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation eMégalis et a fait l'objet de 59 dépôts d'offres. L'architecte a remis son analyse des offres le 25 septembre 2020.

Les offres suivantes ont été retenues :

Lot n°1 : Désamiantage : DBS TREFFLEAN 28 970 € HT. Lot n°2 : Démolitions : DBS TREFFLEAN 29 762,75 € HT. Lot n°3 : TerrassementVRD : LEMEE LTP 53 400 € HT. Lot n°4 : Gros-Œuvre : ERB REDON 214 417,43 € HT. Lot n°5 : Charpente : THETIOT LA CHAPELLE CARO 21 287,20 € HT. Lot n°6 : Couverture : BOUSSICAUD PLESCOP 28 639,30 € HT. Lot n°7 : Menuiserie extérieure DANION NIVILLAC 66 250,00 € HT. Lot n°8 : Serrurerie : REALU HENNEBONT 9 084,50 € HT. Lot n°9 : Menuiserie intérieure ROUXEL MALANSAC 37 971 € HT. Lot n°10 : Cloisons sèches : LE MOULLIEC CRACH 71 767,14 € HT. Lot n°11 : Plafonds suspendus : PIKARD PLOEMEL 6346,60 € HT. Lot n°12 : Revêtements de sols : LE BEL MALESTROIT 42 507,90 € HT. Lot n°13 : Peintures : DEBAYS PLEUCADEUC 32 801,80 € HT. Lot n°14 : Electricité Ventilation DC ENERGIE MUZILLAC 62 111,15 € HT. Lot n°15 : Chauffage Plomberie Sanitaire DC ENERGIE MUZILLAC 49 935,72 € HT. Le Conseil Municipal suit les propositions de la commission d'ouverture des plis et autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés.

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Une convention signée

Le 14 novembre 2019, La Poste a notifié à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne la possibilité de transformer l'agence postale communale en agence postale intercommunale (sans changement de mode de fonctionnement). Cette modification a pour effet une augmentation de l'aide versée par la Poste (+ 131 € par mois) et le versement d'une aide communautaire de 200 € par mois. Le Conseil Communautaire a délibéré le 17 décembre 2019 en faveur de cette modification. Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention entre LA POSTE, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et la Commune.



NOUVELLE MAIRIE

Achats de chaises et de mobilier

Le devis établi par la Société COMAT et VALCO s'élève à 2 400 € T.T.C. pour la fourniture de 55 chaises pour la future mairie. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cet achat. Le devis établi par la Société BUREAU CONCEPT s'élève à 18 108.17 € T.T.C pour la fourniture de mobilier pour la future mairie. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cet achat.

CIMETIÈRE

Nouveaux tarifs des concessions

ANCIEN CIMETIERE					
		15 ANS	30 ANS	50 ANS	
PRIX CONCESSION		120 €	240 €	400 €	
RENOUVELLEMENT CONCESSION		120 €	240 €	400 €	
NOUVEAU CIMETIERE					
		15 ANS	30 ANS	50 ANS	
PRIX CONCESSION		150 €	300 €	500 €	
ACHAT CAVEAU 2 PLACES*	892,80 €				
ACHAT CAVEAU 3 PLACES*	620 €				
RENOUVELLEMENT CONCESSION		150 €	300 €	500 €	
COLUMBARIUM					
		20 ANS	30 ANS		
PRIX CONCESSION		200 €	300 €		
Participation forfaitaire pour le mobilier funéraire	700 €				
RENOUVELLEMENT CONCESSION		200 €	300 €		

CIMETIÈRE

Fourniture et pose de caveaux



Le Conseil Municipal a étudié les devis établis par deux entreprises pour la fourniture et la pose de 3 caveaux 3 places et 4 caveaux 2 places au cimetière communal, à savoir : Marbrerie LE GAL REDON : 9 487,70 € T.T.C. et PFAzur Funelys QUESTEMBERT : 7 300,00 € T.T.C. Le Conseil Municipal retient la proposition des Pompes Funèbres Azur Funelys pour la somme de 7 300 € T.T.C. Cette dépense n'est pas éligible au FCTVA, il propose donc de fixer le prix de vente de ces caveaux à 1 000 € le caveau 2 places et 1 100 € le caveau 3 places à partir de la vente du premier de ces sept nouveaux caveaux. Les caveaux des tranches précédentes restant à vendre le seront au prix fixé antérieurement, soit 892,80 euros le caveau 2 places et 620 euros le caveau 3 places. Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur Le Maire

TÉLÉPHONIE INTERNET

Un projet d'implantation de relais

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré la société ITAS Ouest TDF, chargée de réaliser une étude sur le territoire de la Commune pour un projet d'implantation de pylône de téléphonie internet. Le retour des analyses permet d'envisager le projet sur la parcelle cadastrée section ZH n°42 « La Grée du Rocher ». Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer un accord de principe avec la société ITAS Ouest

TDF leur permettant ainsi d'effectuer toutes études en vue de vérifier la faisabilité technique du projet d'implantation.

La société ITAS Ouest TDF propose de signer un bail pour la location du terrain cadastré section ZH n°42, d'une superficie globale de 2 367 m² afin d'y édifier un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes, sous réserve de l'obtention des autori-

sations d'urbanisme. Ce bail sera signé pour une durée de 20 ans, renouvelable par périodes de 10 ans, moyennant un loyer annuel d'un montant de 3 000 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur proposition de Monsieur Le Maire. La finalisation du projet, soumis à une Déclaration Préalable ou un Permis de Construire, fera l'objet d'une convention avec une redevance fixée à 3 000 € par an pendant 20 ans.

TAXES LOCALES

Les taux votés pour 2020

Pour 2020, il n'y a pas de vote pour la taxe d'habitation, le taux voté en 2019 doit être appliqué à la base notifiée pour 2020. Les taux fixés pour l'année 2019 : Taxe d'habitation : 14.06 %. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 17.97 %. Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 45.74 %. Pour l'année 2020, les bases prévisionnelles sont les suivantes : Taxe d'Habita-

tion 2515000 €. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 1 994 000 €. Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 109 300 €. Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020. En appliquant à ces bases les taux votés en 2019, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties s'élève-

rait à 408 316 €. Concernant la taxe d'habitation, la compensation qui sera versée à la Commune est estimée à 353 609 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les taux des taxes foncières comme suit : Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.97 %. Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 45.74 %.



Les comptes rendus en ligne

L'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux dans leur intégralité sont à retrouver en lecture en ligne sur le site web de la mairie de Marzan : www.marzan.fr.

COMMUNE DE MARZAN

Le budget primitif 2020 voté

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget primitif 2020 relatif au Budget principal de la Commune de MARZAN, qui s'équilibre, comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	1 713 118.13 €
	Recettes	1 713 118.13 €
Investissement	Dépenses	2 175 361.34 €
	Recettes	2 175 361.34 €

RECEVEUR MUNICIPAL

Attribution d'indemnité de conseil

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté ministériel du 16 décembre 1983 a institué l'indemnité de conseil en faveur des receveurs municipaux (trésoriers publics). Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer cette

indemnité à Madame DEVETTOR, receveur municipal, ou à son éventuel successeur, pour les prestations apportées en matière financière, fiscale, comptable et économique. Le Conseil Municipal vote cette indemnité au taux maximum pour la durée du mandat.

MOULIN DU BOURG

Révision du périmètre délimité des abords

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), promulguée le 7 juillet 2016, a prévu de nouvelles dispositions en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager. Les périmètres de protection modifiés (PPM) et les périmètres de protection adaptés (PPA) deviennent des périmètres délimités des abords (PDA), à l'intérieur desquels l'architecte des bâtiments de France donne un avis conforme.

Pour s'adapter à ces nouvelles dispositions, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a commandé une étude qui a été réalisée sous la conduite de l'architecte des bâtiments de France afin de proposer un PDA autour de l'unique monument historique situé sur le territoire communal : L'un des deux moulins du bourg. Par délibération en date du 6 juin 2019, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à ce projet, qui a été soumis à enquête publique du 20 décembre 2019 au 20 janvier 2020 inclus conjointement à l'enquête publique de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Un avis favorable a été émis par Madame la Commissaire-Enquêtrice sur le PDA. Le périmètre proposé est plus adapté à la situation que le rayon de protection actuel



de 500 mètres autour de ce monument historique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le Périmètre Délimité des Abords (PDA) du Moulin du Bourg, autorise le Maire à prendre un arrêté permettant d'annexer le PDA au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et dont il constituera une servitude et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier. Cette délibération fera l'objet, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, des mêmes mesures d'affichage et de publication que celles énoncées par la délibération de ce

même conseil relative à l'approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme. Le Périmètre Délimité des Abords est tenu à la disposition du public en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public. La présente délibération sera exécutoire dès lors que cette dernière a été publiée et transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies par les articles L2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

ESPACES NATURELS SENSIBLES

Projet de zone de préemption

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) validée en 2013, le Département souhaite engager une procédure de délimitation de nouveaux périmètres d'intervention sur certains secteurs, au regard des priorisations de celui-ci.

La Commune s'inscrivant parmi ces priorités, le Département propose la création d'une zone de préemption

au titre des espaces naturels sensibles sur le secteur du Commun-Brunel.

Ce projet de délimitation vise à préserver à long terme les qualités paysagères et écologiques de ce secteur, à améliorer les conditions d'ouverture au public et à mettre en place un dispositif de gestion et de valorisation de ces espaces, favorable au développement de la biodiversité. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce périmètre.

IMPÔTS DIRECTS

Les membres de la commission indemnisés

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à chacun des 7 membres (3 élus et 4 personnes hors conseil municipal) de la Commission Communale des Impôts Directs une indemnité de 36 euros. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Recrutement saisonniers

Le maire est autorisé, pour la durée du mandat, à recruter du personnel temporaire (remplacement de congés divers, surcroît d'activité...) ou saisonnier.

ASSOCIATIONS

Les subventions 2020 votées

Le Conseil Municipal suit les propositions de la Commission des Affaires Socio-culturelles et a voté les subventions présentes dans le tableau ci-contre pour 2020.

DÉRATISATION Renouvellement du contrat

La proposition de la Société FARAGO pour le renouvellement du contrat de dératisation pour la période du 01/02/2020 au 31/01/2021 a été retenue. Le coût de la prestation s'élève à 2 910.13 € T.T.C. Ce contrat est proposé sur les mêmes bases techniques que celles de l'année passée (3 passages par an et fourniture de raticide et souricide). Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer ce contrat.

JURY D'ASSISES 2021 Tirage au sort effectué

À partir de la liste électorale, le tirage au sort de 3 personnes âgées de 23 ans au moins au 31.12.2020 a été effectué en vue de la constitution de la liste préparatoire au jury d'assises 2021. La liste définitive des 508 jurés pour le Morbihan sera établie par une commission présidée par le Président du Tribunal de Grande Instance de VANNES. Ont été tirés au sort :
M. VERRE Bruno 24, Bodilan
M. RIO Joseph Les Saules
M. FAUVELLE André, 8 impasse du Saphir.

A.S Garde du Pont Eveil de l'enfant (71 adhérents)	350.00 €
Jeux Te Dis (16 adhérents)	90.00 €
Marz'Yoga (10 adhérents)	50.00 €
Marzan Sporting Club (141 adhérents)	250.00 €
A.S Garde du Pont Football (188 adhérents)	3 000,00 €
Amicale des Boulistes (60 adhérents)	100.00 € + 125.00 € soit 25 € par location toilettes (à justifier) si concours de boules
Marzan Boxing Club (123 adhérents)	1 100,00 €
Breiz sud Football (babyfoot) (24 adhérents)	250,00 €
A.S Garde du Pont Breizh Sport Basket (59 adhérents)	500,00 €
A.S Garde du Pont Cyclisme (17 adhérents)	300,00 €
Marz'en rando (67 adhérents)	270,00 €
Amicale laïque Le Pigeon-Vert	100,00 €
Club de l'Amitié MARZAN (35 adhérents)	550,00 €
Anciens combattants (AFN)	100,00 €
En avant les P'tits Loups MARZAN	180.00 € + 375.00 € (remb. location garage)
Le Cercle MARZ'ARTS (30 adhérents)	280.00 € + 300.00 €
(sono)	
Les MARZANERS	500.00 €
Association de chasse (62 adhérents)	270,00 €
APEL Saint Gildas MARZAN	100,00 €
Alcool Assistance La Croix d'Or HERBIGNAC	50.00 €
Souvenir Français	100,00 €
Amicale des Donneurs de Sang LA ROCHE BD	100,00 €
Ass. veufs et veuves Morbihan	70,00 €
Pupilles des sapeurs-pompiers	70.00 €
Ligue contre le cancer VANNES	60,00 €
Sport Nature Roche Vilaine	150.00 €
Assoc. Cinéma La Couronne	300.00 €
SNSM PENERF DAMGAN	150.00 €
Vilaine en Fête	150.00 €
TOTAL	10 340.00 €

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Approbation du projet de révision générale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes étapes du déroulement de la procédure de la révision du plan local d'urbanisme. Il résume les principales observations et avis émis par les personnes publiques associées consultées et la population, ainsi que les conclusions de la commissaire enquêteuse et propose au Conseil Municipal de procéder à l'approbation du projet. VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-21 ; VU le schéma de cohérence territoriale d'Arc Sud Bretagne approuvé le 17 décembre 2013 ; VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2016 prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation ; VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 mai 2019 relatant le débat sur le projet d'aménagement et

de développement durables (PADD) ; VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2019 dressant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du plan local d'urbanisme ; VU l'arrêté municipal n°36/2019AA en date du 28 novembre 2019 prescrivant l'enquête publique du projet de plan local d'urbanisme arrêté ; VU le dossier soumis à l'enquête publique ; VU les avis des personnes publiques associées, VU l'avis de l'autorité environnementale ; VU l'avis de la commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en date du 15 octobre 2019 ; VU le rapport d'enquête publique et les conclusions de la commissaire-enquêteuse ; le projet de plan local d'urbanisme arrêté soumis à enquête publique a fait l'ob-

jet de modifications afin de tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public, et de l'avis de la commissaire enquêteuse ; les modifications du projet de plan local d'urbanisme arrêté ne remettent pas en cause l'économie générale du projet ; le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.153-21 du Code de l'urbanisme ; le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications apportées au projet de PLU arrêté et d'approuver le plan local d'urbanisme. Le dossier de plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie de Marzan aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture. Le dossier de Plan local d'urbanisme (Plu) approuvé sera transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

MATÉRIEL

Achat d'un tracteur-tondeuse...

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition d'un nouveau tracteur-tondeuse, en remplacement du plus ancien des deux dont le coût de réparation est estimé trop important. Plusieurs fournisseurs ont été sollicités pour la fourniture de ce matériel. L'offre de la Sté MECA SERVICES de PENESTIN pour la fourniture d'une tondeuse frontale ISEKI SF235 avec Kit ramasse feuilles au prix de 31 795.44 € T.T.C a été retenue par le Conseil Municipal.



Cette société propose la reprise de l'ancien matériel pour la somme de 3 200 €.

... et d'un défibrillateur

Monsieur Le Maire présente les devis sollicités auprès des sociétés LPE et IDEALIS pour la fourniture, la pose d'un défibrillateur à la Mairie et la maintenance des défibrillateurs existants et de cette nouvelle installation. Le Conseil Municipal suit l'avis de la Commission des travaux et propose de retenir l'offre de la société LPE pour la fourniture et l'installation du défibrillateur pour la somme de 1959 € HT soit 2350.80 € T.T.C et de confier



la maintenance annuelle des trois défibrillateurs à cette société pour la somme de 25 € H.T. soit 30 € T.T.C. par appareil.

ACHATS

Nouveau matériel informatique...

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les devis établis par les sociétés HG BUREAUTIQUE et LA ROCHE INFORMATIQUE pour la fourniture de matériel informatique pour la Mairie et la Médiathèque. La proposition de HG BUREAUTIQUE a été retenue pour : la mairie : Fourniture et installation de 4 postes de travail : 6 235.20 € T.T.C. ; la médiathèque : Fourniture et installation d'un poste de travail : 1 678.80 € T.T.C.

... et vidéoprojecteur

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal deux devis établis pour la fourniture et la pose d'un vidéoprojecteur à installer à la Mairie. Top Sonor et Aloes. Des travaux d'électricité seront également nécessaires pour l'alimentation de cet équipement. Le Conseil Municipal a suivi l'avis de la commission des travaux et retenu les offres de Top Sonor et de CRUSSON. Pour le vidéoprojecteur le devis de Top Sonor s'élève à 2 347,48 € HT soit 2 816,98 € TTC. Le devis d'électricité Crusson s'élève à 250,55 € HT soit 300,66 € TTC.

COMMISSIONS COMMUNALES

La liste des membres constituée



ÉLECTION

Membres commission d'appel d'offres

Il est nécessaire de procéder à une élection pour la constitution de la Commission d'Appel d'Offres. Cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Denis LE RALLE est président de la commission d'appel d'offres. Sont élus : Titulaires : Sylvie BENNEKA, Béatrice CHUTSCH, Eric LIPPENS. Suppléants : Emmanuel SICHERE, Augustin PAULAY, Bertrand AUBRY.

ÉLECTION

Les membres du CCAS

Le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé à 10 par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal a élu ses représentants au Conseil d'Administration du CCAS, qui seront au nombre de 5, le maire étant président de droit. Il désignera 5 membres non membres du Conseil Municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la Commune parmi les personnes proposées par des associations familiales, des associations de retraités et de personnes âgées, des associations de personnes handicapées et des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion. Denis LE RALLE est Président du CCAS, les 5 délégués du conseil municipal élus sont Martine DUSSART, Annie DRENO, Patrick POULIZAC, Hubert THURING, Marie-Laure CHAUDELEC ; les membres extérieurs désignés sont : Brigitte DEWAELE, Marie-Odile LE BOT, Sophie LE BRAS, Annie PINIER, Marie-Pierre SANTERRE.

Le Conseil Municipal a constitué des commissions communales comme suit :

Commission des finances : Président : Denis LE RALLE. Membres : Annie DRENO, Patrick POULIZAC, Béatrice CHUTSCH, Eric LIPPENS, Christian TREMANT, Marie-Laure CHAUDELEC, Rachelle HILLAIREAU.

Commission des travaux : Président : Denis LE RALLE. Membres : Sylvie BENNEKA, Eric LIPPENS, Béatrice CHUTSCH, Marie CATREVAUX, Sylvain GUEDAS, Christian TREMANT, Emmanuel SICHERE

Commission des affaires socio culturelles et sportives : Président : Denis LE RALLE. Membres : Annie DRENO, Christian TREMANT, Hubert THURING, Rachelle HILLAIREAU, Cécile BASECQ, Julien NIOL

Commission PLU et urbanisme : Président : Denis LERALLE. Membres : Sylvie BENNEKA, Patrick POULIZAC, Béatrice CHUTSCH, Bertrand AUBRY, Rachelle HILLAIREAU

Commission maisons fleuries, patrimoine chemins de randonnée : Président : Denis LE RALLE. Membres : Martine DUSSART, Hubert THURING, Christian TREMANT, Marie-Laure CHAUDELEC, Bertrand AUBRY, Rachelle HILLAIREAU, Augustin PAULAY

Commission du personnel : Président : Denis LE RALLE. Membres : Annie DRENO, Sylvie BENNEKA, Martine DUSSART, Béatrice CHUTSCH, Eric LIPPENS, Bertrand AUBRY

Commission de contrôle des listes électorales : Marie CATREVAUX, Cécile BASECQ

Commission MAPA : Président : Denis LE RALLE. Membres : Titulaires : Sylvie BENNEKA, Béatrice CHUTSCH, Eric LIPPENS. Suppléants : Augustin PAULAY, M. Bertrand AUBRY, Emmanuel SICHERE

Commission enfance-jeunesse : Président : Denis LE RALLE. Membres : Annie DRENO, Eric LIPPENS, Hubert

THURING, Martine DUSSART, Christian TREMANT, Cécile BASECQ, Julien NIOL.

Commission communication : Président : Denis LE RALLE. Membres : Annie DRENO, Martine DUSSART, Cécile BASECQ, Rachelle HILLAIREAU, Sylvain GUEDAS, Emmanuel SICHERE, Augustin PAULAY

Commission cimetière : Président, Denis LE RALLE. Membres : Annie DRENO, Sylvie BENNEKA, Marie CATREVAUX, Marie-Laure CHAUDELEC, Eric LIPPENS

Délégués aux syndicats intercommunaux SIAEP QUESTEMBERT : Titulaires : Denis LE RALLE, Sylvie BENNEKA. Suppléants : Annie DRENO, Marie CATREVAUX

SIVU Petite Enfance LA ROCHE-BERNARD. Titulaire : Eric LIPPENS. Supplément : Martine DUSSART

MORBIHAN Energies : Sylvie BENNEKA, Sylvain GUEDAS

SITS QUESTEMBERT :

Annie DRENO, Sylvie BENNEKA SIVUECOLEPUBLIQUELEPIGEONVERT : Denis LERALLE, Annie DRENO, Eric LIPPENS, Martine DUSSART, Sylvain GUEDAS

SYNDICAT DU PORT LA ROCHE BD-FEREL-MARZAN : Denis LE RALLE, Patrick POULIZAC, Bertrand AUBRY

Désignation de représentants du conseil municipal aux organismes extérieurs - ERSR (référents sécurité routière) :

Titulaire : Marie CATREVAUX. Supplément Augustin PAULAY

MISSION LOCALE DU PAYS DE REDON (référent) : Martine DUSSART CORRESPONDANT DEFENSE : Marie CATREVAUX

CNAS : délégué élu : Denis LE RALLE, Maire Délégué agent : Annie NOHÉ, D.G.S. FD GDON (ex-FEMODEC) référent : Marie CATREVAUX.

PERSONNEL COMMUNAL

Régime indemnitaire, prime, etc.

Les agents territoriaux peuvent percevoir des primes et indemnités en complément de leur traitement indiciaire. Ce régime indemnitaire ne peut toutefois être plus favorable que celui dont bénéficient les agents de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes. Il est obligatoirement fondé soit sur des textes applicables à la Fonction Publique de l'Etat soit sur des textes propres à la Fonction Publique Territoriale. Le régime indemnitaire attribué au personnel de la collectivité et composé des primes et indemnités suivantes en fonction des filières et cadres d'emplois : Prime de fin d'année, I.F.T.S., I.H.T.S., I.E.M.P., I.A.T., P.F.R.. est reconduit sur proposition de Monsieur Le Maire.

Prime de fin d'année 2020

Le Conseil Municipal a fixé le montant de la prime de fin d'année 2020 au personnel communal et en a déterminé les conditions d'attribution. Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire le montant de la prime de fin d'année 2020 soit 850 € et son versement suivant les modalités suivantes : la prime de fin d'année est versée aux agents titulaires, stagiaires ou contractuels nommés sur un emploi permanent.

La prime de fin d'année n'est pas versée aux agents placés en disponibilité ou en congé parental durant leur période d'absence. Le montant de la prime est proratisé en fonction du temps de travail hebdomadaire ainsi que du temps de présence sur l'année 2020. Les agents ayant bénéficié d'un congé de maladie d'une durée cumulée supérieure ou

égale à 30 jours (maladie ordinaire, congé de longue maladie, de longue durée, grave maladie) excepté les absences pour congé maternité ou paternité ou en raison d'un accident de travail, verront leur prime proratisée au nombre de jours réellement travaillés.

En cas de faute professionnelle entraînant un blâme, ou plus, l'autorité territoriale s'autorise à réduire cette prime, voire à la supprimer. Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur Le Maire.

Rémunération des heures supplémentaires

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à rémunérer les heures supplémentaires effectuées par les agents territoriaux dont l'indice de rémunération le permet après autorisation et pour les besoins du service.

Reconduction de la N.B.I.

Certains agents, suivant la fonction qu'ils exercent, bénéficient d'une bonification indiciaire. Le Conseil Municipal autorise la reconduction de l'application des dispositions relatives à la N.B.I.

Indemnité de mission et de déplacement

Les agents territoriaux peuvent être amenés, pour les besoins du service ou pour suivre des formations, à se déplacer hors de la Commune. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à verser les indemnités couvrant les frais de mission et de déplacement, suivant le barème en vigueur.

SERVICES TECHNIQUES

Jérôme Le Bihan, nouveau responsable



Jérôme LE BIHAN, nouveau responsable des services techniques de la mairie a rejoint l'équipe technique le 16 novembre 2020. Il travaille en collaboration avec Gildas, Tanguy et Yann. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe technique et sur notre commune.

ARRIVÉE

Mireille Verheecke rejoint le personnel



Mireille VERHEECKE occupe le poste d'agent d'entretien à temps partiel, depuis le 13 novembre, dans les locaux de la mairie, la médiathèque, l'ALSH et les logements communaux. Elle est également animatrice à l'ALSH de Marzan. Elle habite la commune. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe du personnel.

COMMISSION

Constitution de la CCID

Chaque commune a l'obligation de constituer une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire. Dans les Communes de plus de 2000 habitants, cette commission est composée de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants que M. le Directeur Départemental des Services Fiscaux désignera parmi les 16 personnes proposées par le Conseil Municipal pour être titulaires et les 16 personnes proposées pour être suppléantes. La durée du mandat est identique à celle du mandat municipal.

HISTOIRE MUNICIPALE

Les anciens maires de Marzan

Jusqu'en 1792, les registres paroissiaux étaient tenus par le recteur ou le curé de la paroisse et tous les actes d'état civil étaient signés par eux-mêmes.

Le 21 septembre 1792, la Convention abolit la royauté en France et proclame la République. Fin 1792, la paroisse de Marzan devient commune. Voici les maires qui se sont succédé à Marzan :

1793 à 1800 : M. Pierre PLANTARD

1800 à 1815 : M. Michel NAEL

1816 à 1818 : M. Jean RIO

1819 à avril 1826 : M. Jean PAUL

Mai 1826 à 1829 : M. RYO

1830 à 1865 : M. Jean François LE

CHESNE

1866 à février 1889 : M. François M

DU BREIL DE PONTBRIANT-MAR-

ZAN (le château de Marzan)

Février 1889 à 1906 : M. Julien

PIVAULT

1907 à mai 1929 : M. Pierre RYO (Le Montenay)

Mai 1929 à mars 1945 : M. François PLANTARD (le Bourg)

Septembre 1945 à mars 1953 :

M. Henri PEZIER (la Butte du Fort)

Mai 1953 à juin 1964 : M. André

NOHE (le Bourg)

Juillet 1964 à mars 1965 : M. Vincent

PAULAY - maire par intérim -

Mars 1965 à juin 1995 : M. Louis

GUEGAN (Kerjean)

Juin 1995 à mai 2005 : M. Jean LE

BOT (Kéruzo)

Juin 2005 à mars 2008 : Mme Yvonne

PALOU (Kerjuto)

Mars 2008 à mars 2014 : M. Edouard

MOÏSE (le Bourg)

Mars 2014 à mars 2020 : M. Denis

LE RALLE (Le Penher)

15 mars 2020 : M. Denis LE RALLE,

réélu.

Un nouveau logo pour la commune

Le blason de la commune de Marzan représentait les armoiries de la famille Du Breil De Pontbriant, propriétaire du château de Marzan et qui a eu une influence sur le territoire au XIXème siècle.

François Du Breil de Pontbriant y occupa la fonction de maire de 1866 à 1889. Il mourut à Marzan en 1889 et fut inhumé dans la chapelle du château.

Sans oublier l'histoire, en 2020, le temps est venu de moderniser l'emblème de Marzan à l'image de la mairie agrandie et entièrement rénovée.

Martin RIO, jeune étudiant graphiste marzannais a accepté d'accompagner les élus dans cette démarche. Le maire et les membres de la commission communication lui ont soumis leurs souhaits à savoir :

Marzan, commune rurale de Bretagne Sud, mais aussi touristique grâce à sa proximité avec La Vilaine et le pont suspendu. Les couleurs vert pâle et bleu inspire la tranquillité, le bien-être, la nature.

Ce logo représente l'image de Marzan, commune où il fait bon vivre et tournée vers l'avenir. Le maire a présenté le logo à la séance du conseil municipal du 15 octobre. Il a été validé à l'unanimité par le conseil municipal, il



est désormais utilisé sur tous les documents administratifs et autres supports.

Samedi 5 décembre, le maire, les adjoints et les membres de la commission communication ont reçu Martin autour d'un pot de l'amitié pour le remercier de son travail remarquable, de sa gentillesse et sa disponibilité en lui offrant un chèque-cadeau. Nous lui souhaitons bonne chance pour la poursuite de ses études.

Un grand merci et bravo Martin.

Amper Portage de repas

Depuis plusieurs années, AMPER est un acteur de votre territoire en matière de portage de repas à domicile.

Avec l'arrivée de la COVID 19 et l'impact sur les conditions sanitaires, les équipes d'AMPER sont aujourd'hui fières d'avoir réussi à apporter une réponse à toutes les demandes sur l'ensemble des secteurs. En effet, les 11 agents de portage sont restés mobilisés afin d'assurer la pérennité du service et se sont adaptés aux différents protocoles sanitaires afin de continuer à maintenir la sécurité sanitaire pour tous les bénéficiaires et cela depuis Mars 2020.

Cette crise a renforcé le fait que le maintien à domicile d'une personne peut être remis en question suite à de mauvaises habitudes alimentaires. C'est pourquoi la livraison régulière de repas constitue une réponse efficace à cette problématique. C'est aussi une solution qui permet de rester indépendant et de continuer à vivre chez soi en complément des services d'aide à domicile.

Des repas adaptés et équilibrés, des choix variés, une formule pour les plus gourmands, une solution simple et flexible, tout le monde trouvera son bonheur !

Des aides financières peuvent être obtenues auprès de votre caisse de retraite, de votre mutuelle ou du Conseil Départemental. Le service entre dans le champ des « services à la personne » et ouvre donc droit au crédit d'impôts de 50% sur la part livraison.

Informations: Tiphaine GERGAUD, 02 97 46 53 14 ou amper.prad@msa-services.fr ou www.amper.asso.fr



Trésorerie La Roche-Bernard

A compter du 1^{er} janvier 2021, la TRÉSORERIE de LA ROCHE BERNARD n'assurera plus de mission fiscale (recouvrement des impôts des particuliers). Cette activité sera transférée au

service des impôts des particuliers de VANNES (SIP). Adresse du SIP : Centre des Finances Publiques - 3 allée du Général TROADEC - 56000 VANNES. Tél. 02 97 47 98 60. Le SIP de VANNES peut vous accueillir sans RDV Lundi/Mardi/Jeu/Vendredi de 8h30 à 12 H et sur RDV Lundi/Mardi/Jeu/Vendredi de 13h30 à 16h.

Vous pouvez prendre RDV par téléphone ou sur le site internet : impots.gouv.fr/particulier/CONTACT accéder/particulier/votredemandeconcerne



DAMGAN LA ROCHE-BERNARD TOURISME

Un nouveau site Internet en ligne



Damgan - La Roche Bernard Tourisme, un nouveau site Internet pour une visibilité et une qualité de service améliorées. Vitrine de l'offre touristique de notre destination, ce site a été conçu en adéquation avec les besoins de l'office de tourisme, de ses partenaires socio-professionnels et du comportement des internautes.

Adapté à tout support numérique (smartphone, ordinateur, tablette) et enrichi d'images issues de reportages photos et de vidéos, il rappelle les richesses de notre destination et fait la part belle aux idées de séjours et autres expériences à vivre sur notre territoire.

Un site au service des habitants

Doté d'un onglet sur la page d'accueil qui permet de spécifier si l'on vient en séjour ou si on est déjà sur place, le site s'adapte autant aux visiteurs souhaitant préparer leur séjour qu'aux habitants et locaux.

L'internaute se voit alors proposer différents services, agenda, horaires des marées, webcams, billetterie, sorties nature...

damgan-larochebernard-tourisme.com

Suivez- nous sur nos réseaux sociaux

Partagez vos plus belles photos, faites-nous part de vos expériences sur le territoire, participez aussi à nos jeux concours pour tenter de remporter des lots !

L'Office de Tourisme recherche des figurants !

Plusieurs reportages photos sont réalisés chaque année, afin de promouvoir notre destination aux quatre saisons sur nos différents supports (Editions, site web, réseaux sociaux...) et ceux de nos partenaires.

Couples, famille et amis

Plusieurs profils sont recherchés, des couples, des groupes d'amis, des familles. Vous avez envie de participer à la promotion de notre destination, de la faire découvrir comme vous l'aimez, vous avez dans votre entourage des personnes susceptibles d'être intéressées ?

Venez nous rencontrer à l'Office de Tourisme !

Bureau de La Roche-Bernard
14, rue du Dr Cornudet
02 99 90 67 98



ARC SUD BRETAGNE

Un nouveau conseil communautaire



chaque commune, ont été installés dans leurs fonctions lors du premier conseil communautaire, qui s'est tenu le 16 juillet dernier.

Bruno le Borgne, Maire de La Roche-Bernard, candidat à sa propre succession, a été réélu Président d'Arc Sud Bretagne à la majorité absolue, avec 33 voix. Le Président a souhaité être entouré de 11 Vice-Présidents et d'un bureau, comprenant les Vice-Présidents et les maires.

Chaque Vice-Président s'est vu confier un domaine de compétence, et sera chargé d'animer une commission sur le sujet, constituée à la fois d'élus

communautaires et communaux. Ces membres ont été désignés par chaque municipalité à raison d'un titulaire et d'un suppléant par commune.

La nouvelle équipe est désormais installée, et voici vos représentants communautaires :

Président : Bruno LE BORGNE.
1ère Vice-Présidente : Marie-Thérèse CABON : Commission : Solidarités – TIC. 2^d Vice-Président : Guy DAVID : Commission : Finances – Ressources Humaines. 3^e Vice-Président : Jean-François BREGER : Commission : Développement Economique. 4^e Vice-Président :

Patrick BEILLON : Commission : Travaux. 5^e Vice-Présidente : Muriel MALNOE : Commission : Enfance-Jeunesse. 6^e Vice-Président : Denis LE RALLE : Commission : Aménagement du territoire. 7^e Vice-Président : Noël PAUL : Commission : Sports – Culture. 8^e Vice-Président : Jean-Marie LABESSE : Commission : Tourisme. 9^e Vice-Président : Samuel FERRET : Commission : Transition écologique. 10^e Vice-Président : Gérard GUILLOTIN : Commission : Emploi, Formation et Insertion. 11^e Vice-Président : Bertrand ROBERDEL : Commission : Cycles de l'eau.

Après les élections municipales du 15 mars et du 28 juin derniers, les 38 nouveaux élus communautaires, issus de

Les vœux du Président

Le moins que l'on puisse dire est que l'année 2020 aura été une année particulièrement mouvementée ! L'apparition de la COVID19, qui a entraîné un confinement généralisé, la crise sanitaire, sociale et économique qui s'en est ensuivi, les élections des nouvelles équipes au sein des Communes et de la Communauté de Communes retardées de plusieurs semaines, le reconfinement de cette fin d'année... tous ces événements sont venus bouleverser nos quotidiens.

Depuis le 16 juillet dernier, les membres de la Communauté de Communes sont installés et je remercie le Conseil Communautaire de m'avoir renouvelé sa confiance pour ce nouveau mandat. J'ai souhaité réunir rapidement les membres du Bureau dans le cadre d'un séminaire pour pouvoir constituer un socle de valeurs communes. Solidarité, cohésion et équité sont apparues comme les éléments fondamentaux qui unissent vos maires et vos Vice-Présidents, partagés par vos conseillers communautaires. Comme je m'y étais employé dans mon précédent mandat, je souhaite que cette mandature qui s'ouvre soit placée sous le signe de l'échange et de la transparence de nos décisions, afin qu'avec vos

représentants, nous puissions œuvrer et mener à bien les projets d'intérêt général portés par Arc Sud Bretagne. Nous travaillons actuellement à la définition du projet de mandat auxquelles participent les différentes commissions mises en place. A titre d'exemples, l'une des priorités du mandat sera l'amélioration de notre patrimoine environnemental notamment en incitant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'année 2021 sera également marquée par le démarrage des travaux pour la construction de la Maison de Services Au Public (MSAP), qui permettra à terme de renforcer notre offre de services de proximité. Ce bâtiment devrait être livré pour la rentrée scolaire 2022.

Au nom des élus de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2021.

*Le Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne,
Bruno Le Borgne*



Déchets liés à la Covid-19



Déchets protection Covid19, attention, à ne pas jeter n'importe où, n'importe comment ! On sait déjà combien les lingettes, jetées massivement dans les évacuations d'eaux usées, constituent un gros problème dans de nombreuses communes. Gants, masques et autres matériels de protection Covid19, doivent aussi être jetés avec méthode.

Depuis la mi-mars et le confinement lié à l'épidémie du Covid19, ceux-ci ont fait leur apparition dans nos vies. Mais une fois utilisés, et parfois contaminés, que faut-il en faire?

En aucun cas, ces produits ne doivent se retrouver dans la collecte des emballages recyclables ou jetés à même le sol. Masques et gants jetables doivent être déposés dans un sac poubelle à part, fermé puis jetés dans les bacs de collecte des ordures ménagères.

Les bombes aérosols quant à elles, peuvent être déposées dans les sacs jaunes, à condition qu'elles soient vides, et en petite quantité (maximum 15 flacons à la fois).

Pour réduire le volume des déchets, pensez aux masques en tissu et aux produits alternatifs moins nocifs pour votre santé et pour l'environnement : Savons, gels ou sprays rechargeables ou de grande capacité.

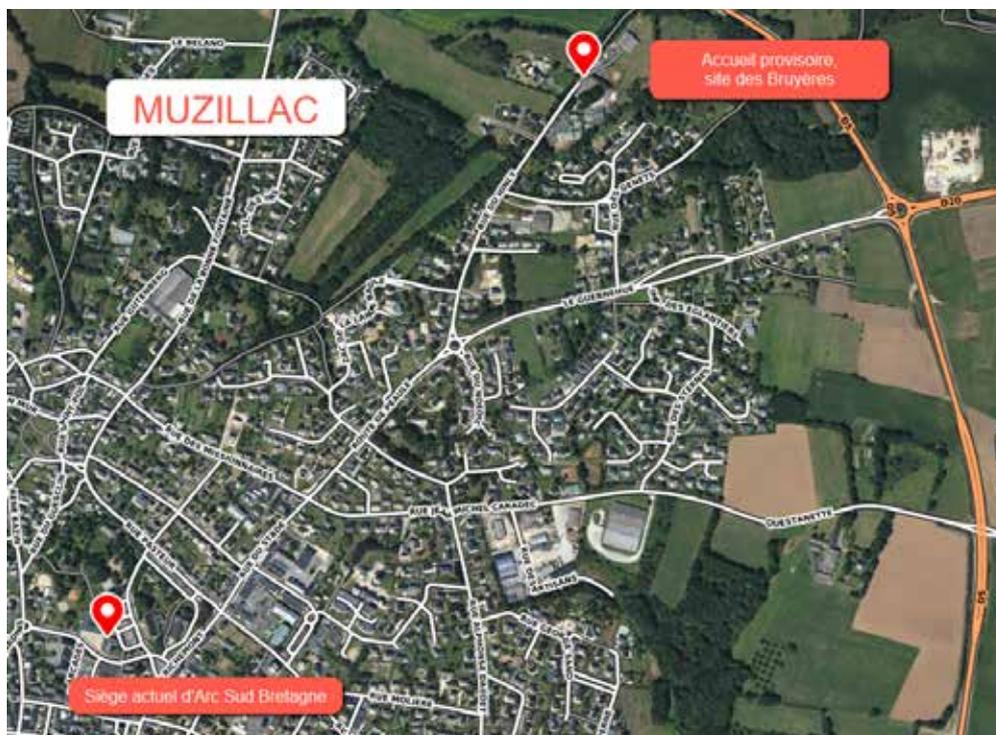
ARC SUD BRETAGNE

L'accueil déménage temporairement

Afin d'accueillir la Maison de Services Au Public (MSAP), des travaux sont prévus sur le bâtiment de la Communauté de Communes, allée Raymond Le Duigou à Muzillac. Le déménagement des services de la Communauté de Communes aura lieu les 11 et 12 janvier 2021. L'accueil du public se fera à partir du 13 janvier 2021, aux Bruyères, rue du Hinly à Muzillac.

Depuis 2016, l'Espace Emploi Formation (EEF), situé place du couvent à Muzillac a été labellisé Maison de Services au Public (MSAP). La configuration de ses bureaux et l'augmentation de la fréquentation ne permettent plus de recevoir le public dans des conditions satisfaisantes. D'autre part, les élus ont souhaité augmenter le nombre de partenariats en augmentant l'offre de permanences pour ainsi apporter plus de services aux usagers de notre territoire.

Courant 2019, la décision a été prise de construire un nouveau bâtiment pour répondre à cette problématique. C'est sur le site du siège d'Arc Sud Bretagne que le projet va prendre place. Ce bâtiment bénéficiera d'une extension et d'une réorganisation de ses espaces, pour un meilleur accueil.



Le démarrage des travaux est prévu pour la fin de l'année 2020, pour une durée totale estimée à 18 mois.

Pendant toute la durée des travaux, les

services seront déplacés sur le site des Bruyères à Muzillac. L'accueil des usagers se fera sur ce nouveau site, en rez-de-chaussée, accessible à tous publics.

Consultation pour le Plan Climat



Consultation publique par voie électronique du 14 janvier au 17 février 2021. Une consultation publique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne. Les observations et contributions peuvent être envoyées par mail (contact@arcsudbretagne.fr) ou par voie postale (Arc Sud Bretagne,

allée Raymond Le Duigou – CS 80041 – 56190 Muzillac) entre le 14 janvier et le 17 février 2021. Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération. À l'issue de la consultation, le projet de PCAET pourra être modifié pour tenir compte des remarques et avis et sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

ADMR

L'Aide à Domicile en Milieu Rural est une association locale qui intervient sur Marzan, Nivillac, La Roche-Bernard, St Dolay et Théhillac. Ses actions : aide aux personnes âgées ou handicapées et les familles : ménage, repassage...; garde d'enfants à domicile pour les familles. La tarification de ce service se fait en fonction du quotient familial ; service de téléassistance au domicile et système de téléassistance mobile par système de géolocalisation. Ce service permet aux personnes qui le souhaitent de continuer à vivre à leur domicile malgré le handicap, la maladie, la crainte de chutes... L'objectif est d'assurer, à chacun, la sécurité chez soi. Adresse de l'ADMR : Centre Hospitalier Basse Vilaine - 2, rue de la Piscine - BP 56 - 56130 NIVILLAC. Tél 02 99 08 54 23. Email : admr.nivillac@orange.fr Ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h à 12h.



Permanences téléphoniques seulement les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30.

MISSION LOCALE DU PAYS DE REDON ET DE VILAINE

Soutien financier, stages, garanties...

Vous avez entre 16 et 25 ans ? venez à la Mission locale !

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers. Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.

Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Marzan, Arnaud GROLLEAU est en permanence à la Mairie de la Roche Bernard, et est joignable à la Mission locale au 02 99 72 19 50. Voici quelques exemples de services.

Faire un stage en entreprise

Vous souhaitez découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer votre projet professionnel ou vous faire connaître d'une entreprise pour un futur recrutement... La Mission locale peut vous accompagner afin de réaliser des stages en entreprise. D'une durée maximale de 10 jours (renouvelable 1 fois) c'est un bon moyen pour intégrer le monde du travail.

Besoin d'un soutien Financier

Vous avez un projet de formation, vous souhaitez passer le permis, travailler à l'étranger, créer une activité, réparer votre véhicule... etc. Vous pouvez peut-être bénéficier d'un soutien financier. Venez en parler à un conseiller.



Garantie Jeunes

Accompagnement collectif et individuel afin de multiplier les expériences professionnelles. Durant 12 mois et en contrepartie des démarches effectuées, une allocation vous sera versée. Depuis sa mise en place en janvier 2015, c'est plus de 700 jeunes qui ont bénéficié de la Garantie jeunes à la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine.

Besoin d'un moyen de locomotion

Vous devez commencer un emploi, un stage, une formation et avez besoin d'un moyen de déplacement ? La Mission locale gère un parc de scooters ainsi que deux voitures qui peuvent être mis à disposition pour faciliter vos déplacements.

Parrainage vers l'emploi

Besoin d'un coup de pouce pour booster vos candidatures, de conseils sur un secteur d'activité, de préparer un entretien d'embauche ou un concours... Faites-vous aider par un parrain ou une marraine vers l'emploi.

Service civique

Vous pouvez choisir d'effectuer une mission de Service Civique au sein d'une structure du territoire. La Mission locale vous aide dans vos démarches de recherche et est de plus structure d'intermédiation c-à-d qu'elle s'occupe de la mise en place de la mission en lien avec la structure qui souhaite vous accueillir...

Au service de l'ensemble des jeunes du territoire n'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous... et suivez-nous sur les réseaux : Facebook, Instagram, Twitter et YouTube.

Pour vous inscrire, c'est simple : appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site www.ml-redon.com



 Mission locale
du Pays de Redon
et de Vilaine

 Le Réseau des Missions Locales

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Comment améliorer son logement

Nous vous proposerons tous les 6 mois, dans les grands Marz'Annonces de janvier et juillet, un article proposant des solutions applicables dans notre quotidien pour réduire les émissions à effet de serre.

Ce premier article vous propose des liens afin d'être aidé dans l'amélioration de son logement tant financièrement que écologiquement.

Voici un article pris sur le site de Réseau action climat (<https://reseauactionclimat.org/>). N'hésitez pas à faire un tour sur ce site qui explique et propose des solutions.

Notre système climatique

Notre système climatique repose sur un équilibre fragile. Le réchauffement climatique résulte pour l'essentiel d'une modification de la composition de l'atmosphère terrestre par les émissions de gaz à effet de serre engendrées par les activités humaines. Pour lutter contre le réchauffement climatique, il faut réduire la consommation d'énergies qui produisent des gaz à effet de serre. Ils proviennent principalement des centrales électriques thermiques, de l'industrie, des transports (voitures, avions...) et de la déforestation. A cet effet, les grandes nations organisent des sommets, signent des accords, et investissent des millions d'euros. Mais chacun, à son échelle, peut apporter sa petite pierre à l'édifice pour protéger notre planète, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Il peut s'agir de faire le tri de ses déchets mais aussi de diminuer sa consommation d'énergie ou d'eau, privilégier les transports en commun ou le co-voiturage et pourquoi pas de s'atteler à la rénovation énergétique de son habitation. Ce sera le propos de cet article.

Les problèmes

Les bâtiments représentent 20 % des émissions de gaz à effet de serre – et même 25 % si l'on prend en compte les émissions associées (production d'électricité et de chaleur pour les bâtiments).

Mieux les isoler et réguler leur température permet de réduire fortement la consommation d'énergie et l'importance



des factures associées. C'est également pour leurs occupants un gain de confort et de santé important, alors que la précarité énergétique, c'est-à-dire la difficulté voire l'incapacité à pouvoir chauffer correctement son logement à un coût acceptable, touche déjà près de 20 % des ménages en France.

Alors que les technologies et les compétences permettant une rénovation performante du parc bâti français sont d'ores et déjà disponibles, de nombreuses barrières à l'efficacité énergétique demeurent. Des actions correctives doivent être prises pour les écarter. Enfin, pour lutter efficacement contre le phénomène de précarité énergétique, la France doit augmenter et pérenniser ses budgets alloués au programme Habiter Mieux, pour lui donner les moyens d'atteindre 130 000 rénovations de logements occupés par des ménages modestes chaque année, conformément aux objectifs affichés dans la loi relative à la transition énergétique.

Les solutions

Les avantages économiques de la rénovation énergétique sont régulièrement mis en avant. En effet, c'est une source majeure

de création de valeur économique et d'emplois qualifiés non délocalisables. Elle permettra également aux consommateurs, dont le rôle est central, de ne pas subir la hausse tendancielle du coût de l'énergie en France par la réduction de leurs besoins et par la maîtrise de leur consommation.

Pour enclencher un plan massif de rénovation, le cadre réglementaire encadrant ces travaux doit être révisé de manière à l'orienter vers des exigences ambitieuses de performance globale. Les aides financières à la rénovation énergétique devront également évoluer afin qu'elles soient plus simples, intégrées et compréhensibles, s'adressant à tous.

Voici des pistes pour des aides, des défiscalisations afin de réduire ses émissions :

<https://www.arc-sud-bretagne.fr/node/3825>

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/aides-renovation-energetique>

Chacun peut agir sans forcément refaire totalement son logement. Cela peut se faire petit à petit : d'abord une chaudière au fioul qui doit être changée, des doubles vitrages, l'isolation des combles...

LE SOUVENIR FRANÇAIS Comité d'Allaire et La Roche-Bernard

L'Association nationale de Mémoire, reconnue d'utilité publique le 1er février 1906, distincte des anciens combattants, est ouverte à tous. Le comité d'Allaire-La Roche-Bernard (70 membres) fait partie de la délégation Morbihan (1200 membres) une des 91 délégations de l'association nationale du Souvenir Français dont la vocation et les objectifs se déclinent en trois mots : Mémoire, Entretien, transmission, en toute neutralité politique et confessionnelle. Dans le cadre mémoriel, maintenir et préserver le souvenir de tous ceux qui sont morts pour la France dans les différents conflits (14-18, 39-45, Indochine, Algérie, opérations extérieures...) en collaboration avec les associations d'anciens combattants, par l'organisation ou le maintien et surtout la présence aux cérémonies commémoratives locales, départementales, nationales. Localement, le Souvenir Français assure l'entretien, (en accord et avec les communes) des stèles, monuments, et tombes des « Morts pour la France » militaires et civils. Actuellement notre comité continue le recensement des tombes des morts pour la France, sur les communes du secteur. Ce travail est réalisé en collaboration avec les municipalités. Transmettre aux jeunes ! Une mission importante, qui se concrétise au travers du concours scolaire pour les écoles primaires. Plusieurs écoles de notre secteur ont participé, une participation récompensée par une sortie mémorielle d'une journée pour toutes les classes inscrites. Le Souvenir Français propose, depuis 2008, que les jeunes enfants soient associés aux cérémonies commémoratives en y allumant une bougie, véritable flamme de l'espoir, les préparant à prendre demain, le relais du Souvenir. En 2020 nos actions ont été compromises et limitées : concours engagé mais arrêté en mars lors du confinement, participation minimum aux cérémonies commémoratives... notre quête annuelle arrêtée aussi par le re-confinement... Mais le concours scolaire est relancé pour 2021, souhaitons aux classes inscrites bonnes réussites ! Le comité vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021. Pour obtenir des renseignements sur le Comité d'ALLAIRE – LA ROCHE BERNARD vous pouvez contacter : M. DENOJAL Michel : président au 06 68 77 34 31. Mme DUVAL Annie : vice-présidente au 06 42 50 80 91. M. ARRIBAUD William : trésorier au 06 07 19 37 12. Mme ADJANOHOUN Claudie : responsable du concours scolaire au 06 99 16 59 97.

CONSEIL DES JEUNES Report de l'élection

L'élection du conseil des jeunes qui devait avoir lieu le samedi 7 novembre 2020 a été reportée en raison des mesures sanitaires liées au Covid 19.

Les candidatures déposées en mairie seront maintenues. La date de l'élection sera fixée ultérieurement. Nous vous en informerons dès que possible.



Suivez Marzan sur Facebook !

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur la page Facebook de la Ville de Marzan.

SIVU DE LA ROCHE-BERNARD

Cinq services dédiés à la petite enfance

Petite histoire du SIVU

Au 1er janvier 2011, le SIVOM de la Roche Bernard est dissout, plusieurs compétences sont reprises par Arc Sud Bretagne. Les communes de Camoël, Férel, La Roche Bernard Marzan, Nivillac, Pénestin, St Dolay s'organisent et créent Le SIVU de la Roche Bernard pour gérer la compétence Petite enfance.

Actuellement le SIVU est constitué de 5 services. Le Relais assistantes maternelles créé en 2001. Le multi accueil « Les P'tits Mousses » à Nivillac (ouvert en 2008). Le multi accueil « Le P'tit bois dormant » à Férel (ouvert en 2008). Le Lieu d'accueil enfants parents « A Petit Pas » (ouvert en 2016). Un service administratif.

Une vingtaine d'agents travaillent au sein des différents services du SIVU de La Roche Bernard. Les services Petite Enfance du SIVU visent à permettre aux parents de concilier leur vie de famille, leur vie professionnelle et leur vie sociale. Ils dynamisent le territoire, jouent un rôle d'accueil, d'accompagnement des familles et des professionnels de l'accueil à domicile.

Qui gère le SIVU de La Roche Bernard ?

Des élus de chaque commune gèrent le SIVU, pour la mandature 2020-2026, à la suite des élections municipales. Voici les nouveaux représentants depuis juillet 2020. Présidente : Béatrice DENIGOT (Nivillac). Vice-Présidente : Gisèle BERTHO (Férel)

Représentants élus des communes. CAMOEL : Michelle DEPREUX - Elisabeth JAEN. FEREL : Jean Marc DACHICOURT - Jérôme EONNET. LA ROCHE BERNARD : Alexis JANDET - Anne Laure MARCHAL. MARZAN : Éric LIPPENS - Martine DUSSART. NIVILLAC : Alain GUIHARD - Nathalie GRUEL. PENESTIN : Jeanne GIRARD - Isabelle HELLARD.

SAINT-DOLAY. Nicolas CHESNIN, Jean- Pierre HAMON.



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Des activités pour tout âge toute l'année

L'ALSH est ouvert à l'année, aux enfants âgés entre 3 et 13 ans, à la journée ou demie journée avec ou sans repas en fonction des besoins des parents, et propose trois temps d'accueil différents : les mercredis hors vacances scolaires, les petites vacances scolaires et Juillet, le mois d'Août.

Toutefois, sur ces différents temps, les enfants sont accueillis de la même manière.

De 7h15 à 10h : arrivée des enfants (service garderie payant entre 7h15 et 9h).

De 11h50 à 12h10 à l'accueil de loisirs : départ des enfants inscrits uniquement le matin, arrivée de vos enfants s'ils sont inscrits l'après-midi avec repas à l'accueil de loisirs.

De 13h30 à 14h à l'accueil de loisirs : départ des enfants après le repas, arrivée des enfants inscrits l'après-midi. De 16h30/17h à 18h45 : départ des enfants (service garderie payant entre 17h30 et 18h45).

Les mercredis, hors vacances scolaires

Entre chaque période de vacances, nous proposons aux enfants un planning d'activités en lien avec les saisons et en tentant de répondre à leurs envies et demandes.

Pour l'année 2019, les après-midis étaient « libres », c'est-à-dire que c'était les enfants de l'ALSH qui proposaient leurs activités.

Les petites vacances scolaires

Environ 3 semaines avant chaque vacances scolaires, un planning d'activités est proposé aux enfants, suivant leur tranche d'âge (3/5 ans, 6/7 ans et 8/13 ans).

A chaque période de vacances, nous proposons un thème et des sorties différentes. Pour l'année 2020, les thèmes proposés étaient : « La Féerie de Disney » (3/5 ans) et « Les joies de l'hiver (6/13 ans) (Février) avec une sortie piscine, 1 journée jeux en bois, du poney pour les 3/5 ans, une sortie Yakapark/cinéma (3/7 ans) et une sortie Patinoire/bowling (8/13 ans)

En Avril, l'ALSH était fermé pour cause de crise sanitaire mais, les enfants du personnel soignant ont pu être accueillis. « Y'a plus de saison » (Toussaint) avec du poney (3/5 ans) et une journée vélo/équitation (6/13 ans), de la danse, un concert rock, une sortie cinéma et la journée d'Halloween.

Pour Noël, l'ALSH est ouvert pour accueillir les enfants de Marzan et de Péaule.

L'été juillet et août

Pour cette période, l'accueil est découpé en deux temps différents. En Juillet l'accueil se fait à l'ALSH de Marzan avec une équipe marzanaise et un planning d'activités avec un thème tous les 15 jours : « Découvrons l'eau sous toutes ses formes » et « Découvrons la nature » pour les 3/5 ans

et « Cachettes et aventures » et « Aqua Aventures » pour les 6/13 ans. Sur cette période, les expériences étaient variées avec notamment les activités suivantes.

Pour les 3/5 ans : Piscine au centre, initiation Zumba, Journée Street Art, une matinée conte, un spectacle de clown et une chasse au trésor dans la forêt de Marzan. En plus des activités ludiques et manuelles autour de l'eau (bataille d'eau,...) et de la nature.

Pour les 6/13 ans : journée escape Game, initiation Zumba, Journée SLAM et Street Art, matinée conte, spectacle de clown et une journée spacio temporelle. En plus des activités ludiques et manuelles autour de l'eau (bataille d'eau,...) et de la nature.

Le mois d'Août, les enfants sont accueillis alternativement à Péaule puis à Marzan et l'équipe est péaulaise. Des activités et sorties diverses et variées sont proposées aux enfants.

Renseignements

Pour de plus amples informations vous pouvez joindre Anne-Sophie AYRAULT, directrice de l'ALSH au 02.23.10.29.10 ou par mail : alsh@marzan.fr. Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h45.





ÉCOLE LE PIGEON VERT

Des projets pour cette nouvelle année



L'équipe éducative fut ravie de retrouver les enfants pour la rentrée des classes, en septembre. La répartition des classes pour l'année 2020-2021 est la suivante :

Céline LUCAS en TPS-PS-MS et Valérie PREVOST (ASEM)

Raphaëlle TILLENON en PS-MS-GS et Magali CAPITAINE (ASEM)

Patricia LETADIC en CP

Cécile GOUTARD en CE1

Julie LE CAM et Gladys JEHANNO (en classe le jeudi) en CE2-CM1

Lena KERNEUR-AUNEAU en CMI-CM2

Beaucoup de projets vont ponctuer cette

année scolaire, en voici un petit aperçu :

- un jour-une couleur-une période : avant chaque période de vacances, tous les élèves sont invités à venir à l'école avec un accessoire ou un vêtement d'une couleur donnée. La journée jaune par exemple a eu lieu en octobre. Les classes travaillent en art visuel, en vocabulaire... sur ces couleurs. L'occasion de vivre des journées hautes en couleur et pleines de gaieté!

- la semaine sans écran : l'école proposera aux familles au printemps de passer une semaine sans écran. L'occasion pour chacun de réfléchir sur sa « consommation » d'écran et d'essayer d'en avoir un usage raisonné.

- Intervention Arc-Sud sur les déchets : les CP-CE1 bénéficieront d'une intervention

d'animateurs d'Arc-Sud-Bretagne sur le thème « Nos déchets, naissance et devenir ». Nous poursuivons ainsi le projet engagé l'an passé autour du développement durable. Nous souhaitons vous faire partager quelques moments vécus dans les classes depuis septembre.

Les élèves de la classe de TPS-PS-MS ont particulièrement travaillé sur le conte du Petit Chaperon Rouge.

Cette histoire a servi de support pour fédérer tous les apprentissages de la classe.

En langage les élèves ont commencé par étudier le vocabulaire de l'histoire, ils ont ensuite découvert l'histoire, ils l'ont mise en scène avec costumes, accessoires et décors.



Enfin ils ont pu rejouer à loisirs cette histoire grâce à une frise des décors et des marionnettes de doigts des personnages. Ils ont aussi dû restituer ce récit, le récrire et l'illustrer afin de produire leur propre petit livre, leur nouvelle version du conte. En mathématiques, ils ont préparé des paniers de toutes sortes pour la grand-mère de façon à appréhender les différentes représentations des nombres.

En sport, l'enseignante a mis en place des ateliers de débrouillardise inspirés des scènes du conte comme marcher « à pas de loup » sur différentes poutres ou bien une course de relais dans laquelle s'affrontent l'équipe des petits chaperons rouges contre celle des loups pour arriver les premiers chez la grand-mère à travers la forêt.

Nous clôturerons ce projet le jeudi qui précédera les vacances de Noël par une journée ROUGE dans toute l'école. Chaque enfant de la maternelle comme de l'élémentaire sera invité à venir vêtu de rouge à l'école et les activités de la journée seront inspirées par cette couleur.

Les classes de PS/MS/GS et de CMI/CM2 ont le projet de faire revivre le jardin potager de l'école. Après avoir nettoyé la terre, nous avons paillé les deux bacs rectangulaires. Plus tard dans l'année scolaire, nous voulons planter des légumes, des petits fruits et des aromatiques.

En ce début d'année, la classe de CP a bénéficié de séances d'éducation sportive avec une intervenante d'Arc Sud Bretagne, Magda. Avec elle, nous nous sommes initiés à l'athlétisme grâce à des ateliers de sauts, de lancers et de courses au gymnase de Marzan. Nous profitons également de notre déplacement pour aller à la médiathèque, où nous pouvions consulter des livres, en emprunter et écouter des histoires.



Chaque semaine, deux élèves de CE2-CMI se rendent dans la classe des TPS-PS-MS pour lire des histoires. Un beau moment de partage entre ces deux classes ! Il s'agit pour les CE2-CMI de parler fort et de bien articuler pour captiver l'attention des plus petits ! Pour s'entraîner, les élèves lisent d'abord dans leur classe.

Et tous les jours, l'enseignante donne un thème et chacun produit un court texte sur ce thème. On appelle cela un jogging d'écriture. Nous en récolterons 100. Toute la classe les corrige ensemble. Nous les exposerons lors de la journée des 100 jours d'école que nous fêterons avec toutes les autres classes en avril.

La première période pour les CE1 a été marquée par des projets sportifs et culturels : les enfants ont eu un cycle Athlétisme avec Magda, intervenante sportive, et chaque semaine, un intervenant musique vient faire chanter les élèves.

Tout au long de l'année les élèves vont développer leurs talents d'artistes. Ils ont admiré la reproduction de la Joconde et essayent à leur tour de s'exprimer par le dessin. Le

jour de la «journée jaune» les élèves ont peint la Joconde en jaune. La classe attend avec impatience la journée du rouge en décembre pour revisiter une autre oeuvre !

Dans la classe des CMI-CM2 nous avons également commencé à préparer un potager. Nous avons arraché les mauvaises herbes, puis recouvert la terre de paille afin qu'elle ne reste pas à nu pendant l'hiver. Mais nous n'avons pas jeté ces mauvaises herbes. Nous en avons profité pour les étudier. Nous les avons dessinées, nous en avons étudié les différentes parties. Nous avons découvert une chose : même les herbes font des fleurs ! L'école possède un blog régulièrement mis à jour, n'hésitez à le visiter pour suivre notre actualité !

<https://pigeonvertma.toutemonecole.fr/>

Et Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la directrice, Julie LE CAM par téléphone au : 02 97 42 94 79 ou par mail: ec.0560600y@ac-rennes.fr



ÉCOLE SAINT-GILDAS

Lancement du projet Jeux Olympiques

Chers marzannais et marzannaises, voici quelques nouvelles de l'école Saint Gildas !

Depuis septembre, l'école accueille 185 élèves de la Toute Petite Section au CM2, répartis en 8 classes.

Durant l'été, l'école s'est refait une beauté ! Les membres de l'OGEC, en lien avec l'AEP, ont lancé des travaux de rénovation de l'ancien bâtiment de l'école. Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, la partie intérieure n'a pas pu être réalisée, mais le sera dans les prochains mois.

L'équipe pédagogique poursuit, quant à elle, le travail resté inachevé l'an passé, autour du thème du Bien être à l'école.

« Etre bien dans sa tête, bien dans son corps, bien dans ses baskets, bien dans ses chaussures de sport ! »

Dans le contexte actuel, le bien être des élèves à travers le sport est l'une de nos priorités ; et ce, à partir de différents projets :

Projet CyleanTrip

Voilà deux ans que les CE et CM suivent le parcours et les projets de Florian !

L'année dernière, Florian n'a pas manqué d'envoyer une petite vidéo à son retour d'Amérique centrale pour encourager les élèves à bien travailler pendant le confinement.

Cette année, les élèves l'ont retrouvé en visio, le temps d'un échange de questions-réponses ! Il a promis de venir à l'école quand cela sera de nouveau possible.

Projet Vendée Globe

Les élèves de CM2 suivent le Vendée Globe ! Un beau projet au service de la géographie.

Les Jeux Olympiques

De Tokyo (JO 2020, reporté en 2021) à Paris (JO 2024), les enseignants se mobilisent et font preuve de créativité pour fédérer les élèves :

Lancement du Projet JO avec la flamme olympique

Découverte des JO, apprentissage d'un

Flashmob, une semaine spéciale Jeux Olympiques et Paralympiques en janvier/ février

Le challenge principal étant de parcourir Marzan-Tokyo !!! 10 016 km – A nous tous !

Vive les JO !!! Vive le sport !!!

Les élèves et les membres de la communauté éducative sont heureux de vivre un début d'année scolaire presque normal ! Le protocole sanitaire des établissements est contraignant, mais chacun et chacune a su s'adapter à la nouvelle organisation et aux changements réguliers de fonctionnement ; en espérant tout de même retrouvé une vie, un rythme scolaire normal dans les prochains mois.

Les élèves, les enseignant(e)s, les personnels, les membres des associations APEL, OGEC, AEP, ainsi que la directrice vous souhaitent une Belle et Heureuse Année 2021 & une Bonne Santé !



Zoom sur la classe de CP

Depuis 2 semaines, les élèves de la classe de CP utilisent un « chuchoteur » en classe. Ce petit instrument leur permet de bien s'entendre lorsqu'ils lisent et cela malgré le masque. Il est fabriqué avec du matériel de plomberie.



Inscriptions 2021 / 2022

Les inscriptions pour la rentrée prochaine ont déjà commencé ! Vous pouvez contacter la Chef d'Etablissement au 02 90 90 61 54 afin

de fixer un rendez-vous pour la visite de l'école. Une petite vidéo et un formulaire d'inscription sont disponible sur le Blog de l'école <http://ecoleprivestgimarzan.blogspot.com/> Au plaisir de vous rencontrer !



CLUB DE L'AMITIÉ

Restons optimistes pour 2021

L'année 2020 avait pourtant commencé dans la joie, la bonne humeur et la convivialité. Nous nous étions réunis le samedi 1er février pour notre assemblée générale annuelle. Martine DUS-SART, Présidente, avait évoqué les activités de 2019 et les projets pour l'année 2020. Un pot de l'amitié et la galette des rois clôturaient joyeusement cet après-midi festif.

La COVID 19 ne nous touchait pas encore de près. Mais, le 17 mars nous devons rester confinés, nous isoler, la COVID 19 touchait tout le pays ! Cet été, nous commençons à penser que ce virus était derrière nous et que nous allions

enfin pouvoir nous réunir à nouveau. Début septembre, les cours de gym ont repris et certains adhérents ont recommencé à jouer aux cartes et aux boules. Mais voilà que le 29 octobre le reconfinement est acté. La 2ème vague redoutée est bien là et nous devons tout mettre œuvre pour nous protéger et protéger les autres. Restons optimistes et pensons à l'année 2021 qui nous espérons tous sera meilleure.

Nous nous retrouverons avec encore plus de plaisir. En attendant nous vous souhaitons bonne et heureuse année 2021 et surtout prenez bien soin de vous.



LE CERCLE MARZ'ARTS

Un beau programme pour 2021



Malgré les annulations engendrées par la COVID 19, nous avons réussi à organiser notre TROC PLANTES D'AUTOMNE, qui a vu le passage de nombreux amateurs de jardinage, le tout sous le soleil et dans une bonne ambiance (voir photo). Les cours de peinture n'ont pu fonctionner que quelques mois mais ils resteront maintenus le lundi après midi en 2021 si les salles sont réouvertes. Depuis cette année, les membres de l'Association exposent tous les mois, à tour de rôle, leurs œuvres (peintures, photos) chez SYLVIE au TEMPS FORT, que nous remercions sincèrement pour son accueil chaleureux.

Pour 2021, si la COVID 19 nous laisse un peu de répit, nous reprendrons diverses manifestations, à savoir : EXPOSITION

MENSUELLE AU TEMPS FORT, LE DIMANCHE 21 MARS : TROC PLANTES PRINTANIER (Place de l'Eglise), DU VENDREDI 23 AVRIL AU DIMANCHE 2 MAI : EXPOSITION « LES TOILES DE MARZAN » à la médiathèque, le DIMANCHE 17 OCTOBRE, TROC PLANTES AUTOMNAL (Place de l'Eglise), LE DIMANCHE 19 NOVEMBRE : FETE DES SOUPES AU PROFIT DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER – Salle polyvalente, DU VENDREDI 3 au DIMANCHE 12 DECEMBRE : EXPOSITION «MARZ'EN ZOOM », photos, sculptures à la médiathèque.

Soyons optimistes, si chacun respecte les gestes barrière, nous finirons bien par reprendre nos activités au sein des associations. Prenez soin de vous.

Prochaine publication



Vous souhaitez faire paraître un article sur votre association dans le Marz'Annonces de juillet 2021 ? Faites-nous parvenir vos articles et photos dès le mois de mai.

CHAPELLE DE MIQUEL

Une fête différente pour le pardon de Miquel

Le pardon de Miquel du dimanche 6 septembre 2020 ne ressemblait pas aux pardons des années précédentes. En effet, seul l'office religieux suivi d'une procession ouverte par Florence DE PINIEUX, Présidente de l'association St Miquel, a été maintenu.

Une vente de gâteaux et de boissons était proposée à l'issue de la cérémonie.

Les bénéfices de cette vente ont été remis à la paroisse.

Les mesures sanitaires liées au COVID 19 ne nous permettaient pas d'assurer le repas et la fête profane dans des conditions de sécurité suffisantes.

C'est donc avec regret que nous avons dû renoncer à ce rendez-vous tant apprécié et attendu par les Marzannais mais



aussi les visiteurs des communes voisines et mêmes plus éloignées.

Nous espérons tous nous retrouver en 2021 et préparer une

belle fête pour le 5 septembre 2021. Prenez soin de vous.

AMICALE DES BOULISTES

Pas de concours de boules organisés en 2021

Cette année, vu le contexte actuel aucun concours de boules ne s'est déroulé. Le local tant attendu par les joueurs est terminé. Présent sur la photo, une partie des membres du bureau, bénévoles et quelques élus en présence du maire.

Une inauguration aura lieu à une date ultérieure avec tous les bénévoles qui nous ont aidé à finaliser le projet. Nous vous donnons rendez-vous en avril 2021 pour la reprise des concours.

Les membres du bureau vous offrent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.



MARZ'EN RANDO

Une année 2020 piétinante mais pas trébuchante



Passer entre deux confinements comme entre deux averses a permis aux membres de Marz'en rando de pratiquer malgré tout leur activité avec le sourire aux lèvres, même sous le masque. Le début d'année était comme d'habitude, des randos douces de 5km et sans difficulté pour les moins sportifs, des randos entre 10 et 20 km pour les autres et enfin la perspective pour quelques-uns de s'éclater sur 12km en moins de 2 heures. Cette année prometteuse s'ouvrait avec un lever de soleil d'hiver sur la mer à Damgan. Suivie de Berric pour sa boucle des vertus, puis Ambon pour son circuit Killic Ar Mor, de Saint Jean la Poterie pour sa chapelle, Arzon pour emprunter un tronçon du GR34, Malestroit pour son canal indolent, Séverac pour son circuit de Saint Nervin, Le Croisic pour sa côte sauvage, Questembert pour les Popinettes, Réguiny pour le p'tit tacot, Péaule pour ses deux vallées, sans oublier Fégréac et les alentours de Marzan. La rando douce de 5km à Rosquérán le 16 mars fut la dernière

« en toute liberté » car, comme tous les Français, les randonneurs sont restés à la maison du 17 mars au 11 mai, en songeant au printemps qui s'épanouissait sans qu'on l'honore de nos foulées intrépides. Nous nous sommes accordés une semaine avant de reprendre nos activités, le temps de nous réorganiser.

Le 20 mai fût la vraie reprise, avec préinscription obligatoire, sans covoiturage et avec moins de 10 participants par rando, les encas qui terminaient habituellement les sorties ont été supprimés, le masque et le gel hydro alcoolique exigés. Deux groupes décalés de 7 personnes composaient cette reprise si désirée.

L'expérience fut réitérée le 27 mai à La ville Aubin en formant deux groupes de 10. Puis 2 randos le 3 juin, l'une douce à Kérolay et l'autre « normale » autour du Château Bois Joli de Marzan.

Le 10 juin, le Circuit des Coullées à FEREL s'ouvrait sous nos pas avant que le programme

du 3ème trimestre soit établi sans réunion à cet effet, toutes les salles municipales étant fermées. Le littoral du haut Penestlin inaugurait ce qu'on pensait être la fin du cauchemar.

Puis Férel et ses rives de Vilaine - La Vraie Croix et son circuit de Langroëz-Théhillac et son circuit en pays Mitau - Ploërmel et son chemin des Ducs- Larré et son chemin de la Noë des dames-Muzillac et son circuit des vignes- Péaule et ses deux vallées- Le Cours et sa chapelle de Priziac- le littoral entre Pen Be et Pont Mahé- Foleux côté Nivillac- Saint Dolay et son circuit de buttes en marais- La Gacilly et ses collines- La Chapelle Lannay et ses 3 vallées- Noyal Muzillac et ses 3 rivières- Le Croisic et sa côte sauvage- et aussi les randos courtes : Au Guerno autour du Bois charmé- A Billiers autour de Pen Lan- Foleux-Camoël La Noë des mouches et Questembert la voie Verte.

Les randos sportives du mercredi (6km/h) ont débuté le

7 octobre à la Chapelle des Marais pour se renouveler le 21 à Batz/mer. Mais le 30 octobre, nous étions à nouveau à la maison, réduits à la portion congrue des 1km. Les événements habituels n'ont pu avoir lieu en 2020, notamment les encadrements de « randos Bretagne » et les randos au profit d'associations caritatives.

Une sortie au Mont Saint Michel du 23 au 25 septembre a tout de même pu s'effectuer avec 25 participants. Elle a permis de découvrir le patrimoine culturel et naturel de la baie, la traversée de fleuve en fonction de la marée et l'initiation aux sables mouvants.

Aujourd'hui, le nombre de licenciés de Marz'en rando dépasse les 80 et le montant de la cotisation annuelle est de 35€. Pour les indécis, une première rando d'essai est possible avec une participation de 2€. Pour connaître le programme de nos activités, le mieux est de nous contacter par mail à l'adresse marzanrando@laposte.net nous vous répondrons dans les 24h.

ÉVEIL DE L'ENFANT MULTISPORTS MARZAN

Initier les enfants de 3 à 11 ans à divers sports



C'est avec une immense joie que nous avons pu démarrer les séances de l'Éveil de l'Enfant Multisport pour cette nouvelle saison 2020/2021.

Avant tout, nous souhaitons vous remercier vivement pour la confiance que vous nous avez de nouveau accordée en rejoignant l'association pour cette reprise.

L'Éveil de l'Enfant Multisports a, cette année encore eu un grand succès, nous en voulons pour preuve le nombre d'inscription, ce qui nous conforte dans notre objectif et notre projet d'initier les enfants de 3 à 11 ans à divers sports.

Nos activités ont donc pu reprendre mi-septembre dernier, les samedis matin pour les p'tits membres (moins de 6

ans) et les lundis et mercredis pour les plus grands (6/11 ans).

Pour la 6^{ème} année consécutive, Philippe BABIN, diplômé d'état, est notre animateur : il anime et organise les séances autour de la découverte et la pratique de diverses activités sportives comme le hockey, la course, les jeux de balles, la motricité pour les plus petits, ...

Comme vous le savez, nous avons dû appliquer des mesures sanitaires strictes dans le cadre du contexte Covid 19 actuel et, à ce sujet, nous tenions à vous remercier pour votre aide et implication dans l'application de ces mesures.

En revanche, un nouveau confinement interdisant la pratique des activités et donc la ferme-

ture de la salle des sports, nous a contraint à suspendre les séances jusqu'à nouvel ordre.

Dès que nous en aurons l'autorisation, nos séances reprendront selon les jours et horaires habituels mais aussi sur des séances exceptionnelles sur les périodes de vacances scolaires selon un format que nous définirons ultérieurement.

Ces séances supplémentaires permettront ainsi de palier aux séances annulées pour cause de confinement.

Nous vous informerons au plus vite des modalités de ces séances.

Les enfants pourront continuer leur voyage/découverte autour de sports comme le Ping pong, le tir à l'arc, les jeux de balles,

le Karaté, le saut en hauteur, ...

Nous espérons vous revoir tous au plus vite et surtout vous trouver en pleine forme.

Nous vous souhaitons une excellente année 2021 pleine de bonheur, santé et joies.

Nous profitons de cet article pour faire un appel à candidature ! Si vous souhaitez vous investir à nos côtés, pour l'association et les enfants, le bureau est à la recherche d'un nouveau (d'une nouvelle) secrétaire général et de membres supplémentaires pour donner un « coup de main ». A très bientôt

Le bureau : Présidente : Frédérique GARMIGNY, Trésorière : Anne BROCHU, Membre : Gwennaëlle PLOTTIN LE DANTEC. Animateur : Philippe BABIN

GP MARZAN FOOTBALL

Une qualification pour la coupe de Bretagne



En ce début d'année et ces temps de pandémie, nous tenons à vous souhaiter tous nos vœux de bonheur et une excellente santé. Nous remercions tous les acteurs qui participent à la bonne marche de l'association, tous nos sponsors et licenciés qui ont répondu présent en nombre

en ces temps compliqués. En accord avec la municipalité nous avons eu la chance de pratiquer notre sport dès la fin août pour les séniors. Cette année un nouveau coach a repris le groupe senior en la personne de LEGOFF Stéphane. Après trois journées de championnat, le début de saison est satisfaisant.

Nous sommes qualifiés pour la 5ème coupe de Bretagne. La reprise des compétitions est prévue en début d'année si les conditions sanitaires le permettent.

Nos jeunes ont également repris début septembre encadré par nos éducateurs et dirigeants bénévoles. Après une coupure au mois de

novembre, ils peuvent de nouveau pratiquer leur sport favori.

Tous nos vœux et une reprise rapide de leur activité nous l'espérons à toutes les associations Marzannaises. Portez-vous bien en cette période difficile.

Sportivement,
le bureau de la GP Marzan
gpmarzanfoot@gmail.com

MARZ'YOGA

Une pratique pour relâcher les tensions

Marz'Yoga, est une association loi 1901 qui a pour objet la pratique du Yoga à Marzan

Il s'agit d'une discipline douce qui peut être expérimentée par tous, quel que soit l'âge ou la forme physique. Le yoga utilise les techniques respiratoires, des postures spécifiques et la relaxation pour un meilleur bien être

Cette pratique permet de relâcher les tensions physiques ou mentales, d'accroître la souplesse, et de favoriser la mobilité des articulations. Elle permet de renforcer le capital osseux, normaliser le rythme car-

diaque et améliorer le sommeil

Les exercices aident à mieux contrôler les émotions, le corps et l'esprit. Un cours découverte gratuit est possible. Une tenue décontractée est souhaitée. Un tapis est prêté

Les séances sont assurées chaque lundi de 14h30 à 15h45 salle bleue, rue des Ajoncs par Béatrice Guédon professeure diplômée.

Une cotisation de 10 € par an est demandée pour l'adhésion à l'association et l'assurance ainsi qu'une participation de 195 € pour l'année pour la rémuné-



ration de l'intervenante (payable en trois fois par chèques). Pour tous renseignements

vous pouvez contacter : Marie Laure Gerbaux : 06.07.17.66.57
mlgerbaux@laposte.net

MARZAN BOXING CLUB

Des entraînements sécurisés et adaptés à tous

Septembre fut la période tant attendue pour la reprise sportive ! C'est avec un peu de retard, mais un plaisir et un enthousiasme incommensurable, qu'un nombre conséquent de nouveaux sportifs se sont essayés à la savate boxe française, comme au body-karaté, et ont rejoint notre club.

Nos fidèles tireurs et tireuses, ont eu la satisfaction de pouvoir remettre les gants et se confronter à nouveau. Malgré les incertitudes, nos compétiteurs ont pu poursuivre leurs entraînements spécifiques avec espoir de participer aux championnats annuels.

La période particulière de cette crise sanitaire nous a fait mettre en place un protocole sanitaire strict, auquel, nos adhérents se sont volontiers acquittés.

Il nous tenait à cœur de pouvoir leur permettre de pratiquer nos disciplines dans les meilleures conditions possibles et en toute sécurité, tel que prévu par la municipalité, le préfet, notre fédération, les minis-



tères des sports et de la santé.

Nous avons ainsi pu, malgré le contexte, profiter des bienfaits du sport, transmettre, apprendre, valoriser la savate boxe française ainsi que le body-karaté et déjà constater de belles progressions.

Pour également rassurer nos adhérents sur le plan financier,

nous avons mis en place une certaine modalité de paiement.

Pour nos anciens adhérents qui se sont réinscrits, nous avons appliqué une remise exceptionnelle.

De plus, toutes les mesures possibles et raisonnables sont prises pour compenser les cours qui n'ont pas pu être dispensés du-

rant les périodes de confinement.

Nous savons pouvoir compter sur la compréhension et la fidélité de nos adhérents, que nous souhaitons revoir tous aussi nombreux soient-ils, durant le reste de la saison sportive.

Nous garantissons des cours de qualité, donnés par des entraîneurs passionnés et qualifiés.

Il est possible de venir s'inscrire tout au long de la saison. Les entraînements sont adaptés à tous, les tarifs modulés, la sécurité et la santé assurées.

Tenue de sport, baskets, bouteille d'eau, votre masque et votre enthousiasme seront de mise aux jours et horaires indiqués sur notre site : <https://marzanboxingclub.wixsite.com>

Nous espérons que vos fêtes de fin d'année auront pu se passer dans la joie et l'amour. Toute notre équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 2021 !



VOS RENDEZ-VOUS

DU MERCREDI 13 AU SAMEDI 6 FÉVRIER

Exposition Notre berceau dans les étoiles

Tous les atomes dont nous sommes constitués ont été créés dans les étoiles... Sur de magnifiques images de la NASA, cette exposition évoque le lien qui nous unit avec l'ensemble du cosmos. Cette exposition scientifique nous explique avec des termes simples et de très belles illustrations notre histoire commune, de l'explosion originelle aux dernières découvertes. Prêt de la Médiathèque départementale du Morbihan



Le calendrier des animations est susceptible d'être modifié en fonction de l'actualité sanitaire. Pour recevoir la lettre mensuelle d'information numérique (c'est gratuit) demande par mail : mediatheque@marzan.fr

FÉVRIER

AVRIL

SAMEDI 20 FÉVRIER À PARTIR DE 10H30

Rencontre – dédicace avec Hervé Dréan

Né en 1959, Hervé Dréan, originaire de La Roche-Bernard, s'en est fait le collecteur depuis 45 ans. Il a passé sa vie à recueillir et étudier la tradition orale de son pays de prédilection, une dizaine de communes de l'estuaire de la Vilaine. Les chants, les contes, le déroulement des fêtes calendaires ou celui des rites de passage figurent parmi les nombreux thèmes abordés dans la dizaine d'ouvrages qu'il a déjà écrits. Son livre *Êtres fantastiques autour de la Roche Bernard* paru en 2020 aux éditions Stéphane Batigne, est passionnant, à la fois populaire et érudit. Ni vraiment contes ou légendes, ces courtes histoires bien connues de la population, mettant en scène des « êtres fantastiques », étaient racontées et transmises en toutes circonstances jusqu'à une époque très récente.



DU VENDREDI 19 FÉVRIER AU SAMEDI 17 AVRIL

Exposition Une histoire de ponts

Autrefois, la traversée de la Vilaine se faisait par bac. Le passage le plus fréquenté était celui de Guédas, entre La Roche-Bernard et Marzan. La traversée se révélait bien souvent périlleuse et contraignante en raison des marées et des vents violents, mais également de la négligence de certains passeurs. Cette situation incite les élus locaux à réclamer la construction d'un pont dès le début du 19ème siècle... Cette exposition relate les efforts et les aventures des hommes pour relier les deux rives de notre belle Vilaine : 4 ponts et une passerelle, un voyage dans le temps jusqu'à nos jours.

Prêt du Musée de la Vilaine maritime



MODE D'EMPLOI

« L'accès à la Médiathèque, la consultation sur place des catalogues et des documents sont libres et ouverts à tous aux heures d'ouverture au public. » (Art. 2 du règlement intérieur)

L'équipe de la Médiathèque est heureuse de vous accueillir les mardi 16h-18h, mercredi : 10h-12h / 14h-18h, vendredi : 16h-18h, samedi 9h30-12h.

Abonnement individuel : adulte : 12 € /an, jeune (jusqu'à 18 ans) : 3 € /an, assistante maternelle : 3 € / an, abonnement individuel mensuel : 3 €. Vous pouvez emprunter 10 documents pour 3 semaines. Accès WIFI, ordinateurs et imprimante.

OFFRE SUR PLACE

Plus de 7000 livres, 650 CD, 830 DVD, 260 jeux et 12 abonnements magazine.



DU VENDREDI 23 AVRIL AU DIMANCHE 2 MAI

Exposition Les toiles de Marzan

Depuis 2012, une vingtaine d'artistes peintres exposent une fois l'an à l'Espace Culturel. En 2019 l'exposition a été déplacée à la salle des Ajoncs et en 2020 le Temps Fort a offert ces murs aux artistes. Les peintres débutants et confirmés de l'Association Marz'arts vous donnent rendez-vous à la médiathèque pour cette 9ème édition.

Organisation : Association Marz'arts



MAI

LE DERNIER SAMEDI DU MOIS

Atelier jeux

Découvrir des jeux (cartes, plateaux, coopératifs, etc.), passer un bon moment et mieux comprendre les règles des jeux que vous pouvez emprunter. A partir de 4 ans. De 10h00 à 11h45, le dernier samedi du mois.

Samedi 30 janvier, Samedi 27 février, Samedi 27 mars, Samedi 24 avril, Samedi 29 mai, Samedi 26 juin.



JUIN

DU MERCREDI 16 AU MERCREDI 30 JUIN

Vente de documents

CD, DVD, livres, magazines à tout petit prix.



TOUTE L'ANNÉE

Volontariat

Vous pouvez participer activement à la vie de votre médiathèque. Nous avons besoin d'aides pour équiper, entretenir et mettre en valeur les documents. Vous avez peut-être envie d'animer des ateliers ? De proposer de nouveaux projets ? D'accueillir les enfants des écoles de la commune ? N'hésitez pas à rejoindre l'équipe.



OFFRE NUMÉRIQUE

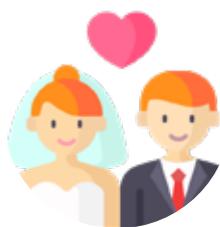


Lisez vos magazines préférés sur votre ordinateur. Avec Cafeyn, plus de 1 000 titres de presse sont accessibles en ligne. Chaque mois choisissez des titres parmi les rubriques Actualités, People, Sports, Loisirs, Créativité ... Il n'y a pas de limitation de consultation (attention la presse quotidienne ne figure pas dans l'offre excepté L'Équipe). Une fois un magazine consulté, vous pouvez y revenir autant de fois que désiré.

Améliorez vos connaissances et formez-vous à distance. Tout Apprendre, c'est la découverte des langues (étrangères, régionales ou langue des signes), l'apprentissage du français pour les non francophones, des conseils concernant la vie professionnelle, de l'autoformation autour

de l'informatique, du sport, de la méditation, de vie pratique, des cours du code de la route (et bateau) ou encore des méthodes d'apprentissage d'instruments de musique et du soutien scolaire. Il n'y a pas de limitation de consultation. Rendez-vous sur le site de la Médiathèque départementale du Morbihan : <https://mediatheque.morbihan.fr/>





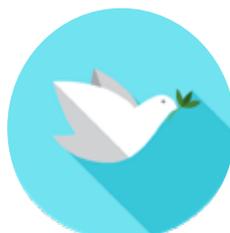
MARIAGES

27/06/2020 Alexandre LOQUET et Elodie GUYET
Rue Saint Gildas



NAISSANCES

19/12/2019 Naomi HAMON 42 Casprais
25/12/2019 Rudi LETILLY 13 Lotissement les Mimosas
07/01/2020 Mao GUHENEUF Le Guernuhé
23/01/2020 Théo OLIVIER 10 Lotissement des Mimosas
21/01/2020 Enora NOËL 6 Domaine du Téno
11/02/2020 Melvin PÉTRAULT 21 Casprais
05/03/2020 Molly TERRAZA RIO Kerolay
17/03/2020 Linaya DUTOIT Le Cosquer
19/04/2020 Léon TRICOIRE La Croix Neuve
22/05/2020 Maxence GUÉGAN Kerrault
26/06/2020 Yanis RYO 25 Bodilan
26/06/2020 Enzo LEFÈVRE Mily
15/07/2020 Thiméo DALINO Kertuy
27/07/2020 Amalia ATTAL 19 Le Rosquérant
30/07/2020 Rafaël HAYÈRE Kergaie
16/07/2020 Nino HERVÉVARELA 5 La Héchaie
27/08/2020 Évan SIMON 25 Kertuy
05/09/2020 Esteban MAIN 2 Domaine Bodiston
16/09/2020 Timao SAINT-JALMES La Noé
15/09/2020 Mao OILLIC 3 Kerribêche
04/10/2020 Maedan MADOUAS Le Guéric
08/11/2020 Ylona DRÉAN 22 Bodilan



DÉCÈS

02/01/2020 Marcel BEILLON époux de Claudine
LE ROUX Kergalin
20/01/2020 Christian MONTLOUIS Le Pont
05/02/2020 Pascal DALINO Le Parc
31/01/2020 Thérèse BURBAN épouse de René LE PALLEC
15 rue du Château
07/03/2020 Marie-Thérèse MICHAUX veuve de Marcel
LE GOUARD 2 rue de la Fontaine
31/03/2020 Marie-Thérèse BOURSE veuve de Théophile
GUIHARD 6 Bodilan
31/03/2020 Robert BOCHER époux de Monique
LE THIEC 24 Les Buttes de Kertuy
24/04/2020 Jeanine LE BRAS veuve de André NOHÉ
6 rue de la Source
05/05/2020 Stéphane PERRINE Cosquer
10/05/2020 Michel MOUREAUX époux de Thérèse
ANÉZO 20 Kérivin
02/06/2020 Xavier TANT époux de Carole GOUTTE
Kerlouis
11/07/2020 Marie-France ROBERT veuve de Claude
MIGNET 21 rue des Moulins
20/08/2020 Bernard FRUNEAU 12 Les Buttes de Kertuy
30/08/2020 Michelle CHELET épouse de Gilbert PAULAY
3 rue des Moulins
30/08/2020 Jean François LE COINTE veuf de Annick
BAHUAUD Bois Marzan
06/09/2020 Yvette MADOUAS veuve de Rémi
GUILLOUZOUIC 1 rue Mathurin Méheut
07/10/2020 Camille ANDELER 30 Casprais
21/10/2020 Philippe LUBERT Kersempé
22/10/2020 Maurice JOLIVA époux de Annick BERTRAND
13 Bodilan

Certains actes ne sont pas indiqués conformément au souhait des familles.

HORAIRES Une déchetterie près de chez vous

1^{er} avril au 30 septembre

Eté	Déchetteries				Plateformes de déchets verts	
	Muzillac	Nivillac	Le Guerno	Péaule	Muzillac	Damgan
Lundi	9h-12h30 13h30-18h	fermé	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-18h	fermé
Mardi	fermé	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-18h
Mercredi	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	fermé	9h - 12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	fermé
Jeudi	9h-12h30 13h30-18h	fermé	9h-12h30 13h30-18h	fermé	9h-12h30 13h30-18h	fermé
Vendredi	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h
Samedi	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h

4 déchetteries

Muzillac
02 97 41 56 39
Kerbodo

Le Guerno
02 97 42 81 12
Rue Saint-Michel

Nivillac
02 99 90 87 99
Le Lin

Péaule
02 97 42 96 64
Théra

2 plateformes de déchets verts

Muzillac
02 97 41 56 39
Kerbodo

Damgan
06 31 41 89 97
Parc d'activités de la Lande



1^{er} octobre au 31 mars

Hiver	Déchetteries				Plateformes de déchets verts	
	Muzillac	Nivillac	Le Guerno	Péaule	Muzillac	Damgan
Lundi	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Mardi	fermé	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé	9h - 12h30 13h30-17h
Mercredi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h - 12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Jeudi	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Vendredi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Samedi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé

Les sites sont fermés le dimanche et les jours fériés



Téléchargez TousAntiCovid

Soyez alerté et alertez les personnes en cas d'exposition à la Covid-19

Téléchargez l'application sur Google Play ou l'App Store.



- J'active l'application notamment dans les lieux où la distanciation sociale est difficile à mettre en œuvre
- Je suis alerté si j'ai eu un contact à risque et j'alerte les personnes qui ont été à proximité ces derniers jours si je suis diagnostiqué comme un cas de COVID-19
- Je m'informe sur l'épidémie, je trouve des conseils personnalisés et la carte des laboratoires de dépistage proches de chez moi

www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid



Marz'en pratique



MAIRIE

La mairie de Marzan vous accueille selon les horaires suivants. Lundi : 8h30-12h. Mardi : 8h30-12h - 14h-18h. Mercredi : 8h30-12h. Jeudi : 8h30-12h - 14h-18h. Vendredi : 8h30-12h - 14h-18h. Samedi : 8h30-12h.



LA POSTE

Marzan dispose d'une agence postale dont les locaux et le personnel sont gérés par la commune. Elle propose les services d'un bureau de Poste classique. Lundi au samedi 9h30-12h30.



MARCHÉ

Marché tous les dimanches matins, de 9 h à 13 h, place de la Fontaine. Les exposants du marché vous proposent une vente de fruits, légumes, produits divers, etc.



Numéros utiles



GENDARMERIE DE NIVILLAC

28 Clos des Métairies – 56130 Nivillac
Tél. 17 ou 02 99 90 61 06



POMPIERS

Zone Artisanale des Métairies –
56130 Nivillac
Tél. 18 ou 112



PERMANENCE DES SOINS

En cas de fermeture des cabinets médicaux, le centre d'accueil et de permanence des soins vous oriente.
Tél. 02 97 68 42 42



EN CAS D'URGENCE, LE SAMU 56

Tél. 15 ou 112



HÔPITAL

2 rue de la Piscine – 56130 Nivillac
Tél. 02 23 10 10 00



ASSISTANTE SOCIALE

02 97 69 53 01



AMBULANCES TAXI MARZAN

Sarl Breizh Ambulances
13 impasse du Saphir – 56130 Marzan
Tél. 02 99 90 88 60 ou 06 82 00 86 04



CENTRE ANTIPOISON

CHU Pontchaillou - 2 rue Henri Le Guilloux – 35033 Rennes Cedex
Tél. 02 99 59 22 22



ENEDIS

Tél. 09 69 32 18 79
Dépannage électrique : 09 72 67 50 56



ORANGE

Service Assistance : 39 00



EAU ET ASSAINISSEMENT

SAUR EAU 02 56 56 20 09
Veolia eaux usées 09 69 32 35 29



CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. BAESSLER : 06 22 56 05 80